

éditorial	
Guerre et paix Patrice Darteville.....	3
dossier - Le Pacte scolaire ou les limites d'un compromis	
L'actualité du Pacte scolaire Guy Vlaeminck.....	5
L'impact du Pacte sur le modèle laïque belge Claude Wachtelaer.....	7
Un accord politique de fait Patrick Hullebroeck.....	10
La défaite d'une certaine vision Jeffrey Tyssens.....	12
europe	
L'Europe au minimum social Pascal Martin.....	14
éthique	
À propos de l'éducation sexuelle et affective des adolescent-e-s Sophie Pereira	16
Quand une équipe de soins continus entend les demandes d'euthanasie Jacqueline Herremans.....	18
Les Lumières, l'éducation... et la laïcité Patrice Darteville	19
idées	
Les cent ans de Claude Lévi-Strauss, enfant prolongé Michel Grodent.....	20
sciences	
Depuis 1609, l'Univers en observation André Koeckelenbergh	22
laïcité	
Pourquoi ont-ils tué Jaurès? L'entretien de Jean Sloover avec Bernard Teper	24
société	
L'idéal sportif, requiem pour un rêve démocratique? Olivier Swingedau.....	26
culture	
La nouvelle «ère» de Caluwe à la Monnaie Une interview de Peter de Caluwe. Propos recueillis par Christian Jade.....	28
Opéra - Une interprétation contemporaine du symbolisme Thérèse Malengrau	29
enseignement	
Faut-il instaurer un «bac» en Belgique? Frédéric Soumois.....	30
médias	
La crise, le monde politique et la presse Olivier Starquit.....	31
La RTBF, comme tout le service public, doit être détruite! Julien Dohet	32
agenda	33

Notre prochain dossier: Les règles du jeu

Jeux, jouets... C'est avec eux que les enfants font leurs premiers apprentissages, qu'ils appréhendent le monde, qu'ils deviennent adultes. Créativité, confiance, peur, audace, complicité... mais aussi addiction, violence: tout se retrouve dans le jeu, les jouets.

En couverture
© AFP.

20

29

7

Guerre et paix

Les Européens veulent la paix et sont probablement les seules populations du monde vraiment sincères à cet égard. L'ennui, c'est qu'à force de s'en être remis pendant cinquante ans à la nécessaire protection américaine, ils inclinent à perpétuer cette dépendance sans trop se poser de questions.

La guerre en Géorgie en août dernier est caractéristique à cet égard; les Etats-Unis et les principaux pays européens (ceux-ci avec un soupçon de modération) ont voulu désigner la Russie comme la force du mal qu'il faut combattre en une héroïque lutte pour la démocratie.

Ce point de vue me semble malaisé à suivre, ce qui est peu grave, dangereux et irresponsable. On éprouve parfois le sentiment que l'on a cherché à faire fond sur les réflexes qui ont été ceux de la guerre froide. Mais celle-ci est terminée et tenter d'affubler de son aura les combats retors d'aujourd'hui relève de la pure manipulation: aucun débat de nature idéologique réelle n'est en cours.

Rechercher la cause matérielle et l'initiateur du conflit n'est pas essentiel. Tout accuse la Géorgie qui n'a dénoncé la Russie que plusieurs heures après son attaque en Ossétie, une fois que la riposte russe s'est avérée certaine et son issue évidente¹. Il est vrai cependant que cela ne clôture pas complètement la question et que nul ne doute que les Russes ont été ravis de la faute commise. Mais nul doute non plus cependant que les Géorgiens ne se sont pas avancés sans avoir reçu l'aval de leurs protecteurs d'Outre-Atlantique.

L'important pour nous, Européens de l'Ouest, est de mesurer la pertinence de notre implication dans le Caucase. Il ne faut pas jouer au populiste médiocre et se garder d'invoquer une région lointaine où nous n'avons rien à faire. Il y a longtemps que l'argument est absurde et aujourd'hui les distances ne comptent plus.

Étrange survivance

La question est cette étrange survivance de l'OTAN, que l'on pourrait croire limitée à l'Atlantique Nord. La Géorgie et quelques autres États proches comme l'Ukraine veulent y adhérer pour bénéficier de notre aide militaire automatique. Le moins que l'on puisse dire est que la différence entre la lutte philosophique et existentielle des blocs d'autrefois et les coups de main des différents chefs de bandes caucasiens me semble saisissante.

Les principes invoqués par les uns et les autres sont des plus familiers aux Belges, encore que l'absence de référence à cette similitude dans la presse belge m'a paru bien étrange.

Ossètes et Abkhazes invoquent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et leur joie face à la victoire russe est incontestable: inutile de reprocher aux Russes d'imposer un quelconque impérialisme. C'est tout l'inverse de ce que les Soviétiques ont fait à Budapest ou à Prague.

La Géorgie invoque le respect de ses frontières. Le principe n'est pas forcément à rejeter, mais il est manifestement nourri de la volonté d'éteindre toute spécificité non géorgienne. Vous avez dit Bruxelles, Halle ou Vilvorde?

Les États et les peuples

La situation dans le Caucase et aux franges de l'ex-Union soviétique présente d'innombrables source de conflits. Outre la Géorgie

et l'Ossétie, il y a au moins la question insoluble de la Transnistrie entre Russie, Moldavie et Roumanie. Le plus redoutable est prévu pour 2017, année de la fin de la concession des ports nécessaires à la flotte russe basée en Crimée, région majoritairement russophone. Le président ukrainien roule des mécaniques face à la Russie et compte ostensiblement sur les troupes occidentales.

On peut encore ajouter le problème de l'Azerbaïdjan, si riche en pétrole, mais qui a perdu le contrôle du Haut-Karabagh, administré par les Arméniens, alliés des Russes, et de sept autres enclaves. Là aussi, le conflit est entre le droit à l'autodétermination et le principe de l'intégralité territoriale. La grande prospérité économique de l'Azerbaïdjan et l'exemple géorgien aident toutefois grandement au calme².

À la fin de l'Union soviétique, on a favorisé l'éclatement de l'empire russe. Les États-Unis ont recommencé en Yougoslavie. Le résultat n'est pas fameux: Sarajevo est en train de devenir une ville musulmane³. J'éprouve le sentiment que le soutien au Tibet et aux provinces séparatistes boliviennes relève de la même technique.

On me dira qu'il y a la question de l'énergie. Par la Géorgie passe l'oléoduc venant d'Azerbaïdjan et il s'agirait d'éviter un passage incontournable de l'or noir par la Russie. C'est possible (mais où est l'intérêt énergétique du Tibet ou de la Yougoslavie?) mais à vrai dire, peu me chaut. Tant que l'énergie ne manquera pas, payer la facture énergétique belge aux grandes sociétés anglo-saxonnnes (voire françaises) ou à Gazprom, Lukoil ou encore à d'autres me semble indifférent.

Les forces du chaos

On est ici devant un conflit de puissances très dix-neuvième siècle, sans enjeu politique ou éthique. Ce sont les forces du chaos qui tentent de s'imposer: la mondialisation n'a pas apporté la paix et la prospérité⁴.

Je ne crois certes pas à l'angélisme de la Russie, ni à la logique du résultat qu'elle a obtenu. L'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie est certes fictive, mais on augmente le nombre d'États au monde et la longueur des frontières: 24 000 kms de plus en deux décennies⁵. Leur conséquence néfaste me semble certaine: le nationalisme ne peut amener que la guerre et les esprits les plus lents doivent le savoir depuis août 1914.

L'élargissement de l'OTAN et même son simple maintien sont une vraie cause de guerre et le combat absurde que l'on mène contre la Russie nous conduira à la guerre⁶.

La folie américaine finira par donner raison à Albert 1^{er}. Dès 1898 (il avait 23 ans), le futur roi disait des États-Unis: «Cette nation, qui s'était limitée aux activités commerciales et industrielles, va devenir militante et un danger pour tout le monde. Elle va avoir d'ici vingt ans la première flotte du monde et l'employer à tout ce qui ne la regarde pas. Ce sera le péril du prochain siècle⁷.

Les temps se sont révélés plus complexes et les États-Unis nous sont parfois venus à point au XX^e siècle. Mais le fond du propos royal reste juste.

Patrice Darteville

1. Jonathan Littell s'est livré à une enquête assez minutieuse. Cf. *Le Monde* du 4 octobre 2008.

2. Marie Jégo, *Le Monde* du 15 octobre 2008.

3. Jean-Arnault Dérens, «Sarajevo gagnée par l'islamisme radical», *La Libre Belgique* des 4-5 octobre 2008.

4. Nicolas Baverez, «Le XXI^e siècle entre passions et raison», *Le Monde* du 24 septembre 2008.

5. Déclaration de Michel Foucher, professeur à l'École Normale supérieure, *Le Monde* du 4 octobre 2008.

6. Vladimir Poutine était clair là-dessus dans une interview au *Monde* des 1^{er} et 2 juin 2008.

7. Cf. J. Willequet, *Albert 1^{er} roi des Belges*, p. 39.

LE PACTE SCOLAIRE OU LES LIMITES D'UN COMPROMIS

**Que reste-t-il du Pacte scolaire,
ce compromis à la belge, signé
voici cinquante ans?**

**Un constat mitigé, avec un
goût de «trop peu»,
quelque peu suranné, et qui
invite aujourd'hui à une
véritable interrogation:
comment l'enseignement
officiel porte-t-il les valeurs de
laïcité?**

**Retour sur un pacte qui avait
rêvé d'une école idéale...**

L'actualité du Pacte scolaire	5
L'impact du Pacte sur le modèle laïque belge	7
Le Pacte scolaire: un accord politique de fait	10
La défaite d'une certaine vision	12

L'actualité du Pacte scolaire

La première version de la Constitution de l'État belge date de 1831. Rédigée dans le climat d'union nationale qui régnait à l'époque, elle fut considérée comme un modèle de garantie des libertés fondamentales. Au nombre de celles-ci, on trouve en bonne place la liberté d'enseigner. La prudence avec laquelle cette partie de notre loi fondamentale fut rédigée laisse supposer que les appréhensions étaient grandes.

La liberté d'organiser l'enseignement est effectivement flanquée de deux garanties supplémentaires. L'une prescrit toute mesure préventive. L'autre précise que seule la loi peut réprimer les délits. Ce déploiement exceptionnel de précautions trahit vraisemblablement les inquiétudes qui habitaient certains face à cette mesure¹.

De la ségrégation religieuse...

À la base de la liberté d'enseigner, on trouve la volonté de l'Église catholique et romaine d'assurer la pérennité de la transmission de ses valeurs par l'éducation. Elle n'éprouva toutefois pas la nécessité de faire usage de cette disposition pendant près d'un demi-siècle. Le contrôle exercé par le clergé sur l'ensemble des institutions scolaires du Royaume ainsi que le désintérêt de la classe politique pour les problèmes d'instruction lui laissaient le champ libre. La crise de 1878 qui créa le département ministériel de l'Instruction publique et légitéra en faveur de l'enseignement public. Son action se fondait sur une autre disposition constitutionnelle, disparue entre-temps, qui prévoyait que seul l'enseignement financé par l'État était réglé par la loi. Le monde catholique s'opposa avec force à cette nouvelle orientation et une période de durs conflits se développa pendant près d'un siècle, l'Église affirmant le rôle supplémentif de l'État en la matière, les libres penseurs défendant la priorité du service public. La question scolaire constitua, tout au long de cette période, l'un des plus puissants catalyseurs du mouvement laïque qui se regroupait, comme en France, autour de la promotion d'une école publique, laïque, gratuite et obligatoire.

Au cours de ce siècle de conflits, l'Église se dota d'un puissant réseau d'écoles et revendiqua systématiquement des financements publics de plus en plus importants. Les initiatives du ministre Harmel en la matière déclenchèrent, dans les années 1950, la riposte sévère de son successeur Léo Collard, périple qui précéda l'accord mémorable de 1958 qui jetait les bases de la paix scolaire. La loi du 29 mai 1959 qui s'ensuivit octroyait des moyens financiers importants à l'enseignement libre. Les réseaux se dessinaient simultanément à partir de la différenciation des valeurs à transmettre. La neutralité de l'enseignement de l'État et le

principe du libre choix étaient censés régler tous les problèmes.

Restait encore à fixer légalement les normes déterminant le caractère d'un établissement. La seule solution rationnelle retenue à l'époque fut d'opter pour le critère de l'origine des diplômes des enseignants, solution systématiquement niée par l'autorité ecclésiastique qui y voyait une entorse à ce qu'elle considérait comme ses propres compétences. D'autre part, relayées par les partis qui lui étaient favorables, les revendications financières se poursuivirent avec succès. Le point final de cette évolution se retrouve dans la mouture de 1989 de la Constitution qui entérine la communautarisation de l'éducation et qui décrète l'égalité des élèves, étudiants, parents, membres du personnel et établissements devant la loi ou le décret.

À l'exception de quelques rares écoles juives, l'Église catholique et romaine fut la seule religion organisée à exploiter la liberté d'enseigner. L'exemple reste évidemment tentant pour les autres, ce qui entretient une inquiétude permanente dans l'esprit de ceux qui redoutent l'évolution de notre système éducatif vers un émiettement sur base des convictions et des croyances des citoyens.

... à la ségrégation institutionnelle

En un demi-siècle de paix scolaire, la société belge a bien évolué. L'Église catholique reste certes dominante mais elle est entourée d'autres religions reconnues et de multiples mouvements sectaires qui ne songent qu'à disposer, eux aussi, d'une structure éducative subventionnée susceptible de transmettre leurs valeurs spécifiques.

Face à la crise des vocations et à la personnalisation de la pratique religieuse, il a fallu aussi choisir entre le maintien de la rigueur doctrinale ou l'ouverture et l'assouplissement progressifs. C'est la deuxième alternative qui a été retenue et la mixité culturelle et religieuse est devenue la règle dans les écoles catholiques. Le discours s'en ressent et, là où il était question jadis des valeurs transcendantes, intangibles et éternelles, les textes parlent

.....
1 Ancien article 17 de la Constitution devenu article 24 après la révision de 1989 qui a ajouté, dans le cadre de la répression des délits, la référence au décret.

L' impact du Pacte sur le modèle laïque belge

aujourd'hui des «valeurs évangéliques dans une société plurielle», d'un «pluralisme situé», voire de «valeurs religieuses adossées à la société». Dans un fascicule de 1995 intitulé «mission de l'école chrétienne», le Conseil général de l'enseignement catholique rappelle que l'institution évangélise en éduquant. L'énumération des valeurs à transmettre laisse toutefois rêveur: le respect de l'autre, la confiance dans les possibilités de chacun, le sens du pardon, le don de soi, la solidarité responsable, l'intériorité, la créativité². C'est là la liste complète des valeurs évangéliques citées qui constituent égale-

organisateur dans ces classifications aux accents de plus en plus surréalistes.

Bref, le fossé qui sépare valeurs laïques et valeurs évangéliques à transmettre par l'éducation semble se rétrécir au point qu'il n'est pas inutile de rappeler que la neutralité pratiquée dans l'école publique est parfaitement compatible avec l'éducation dans le respect des convictions de chacun. Les décrets neutralité le soulignent à suffisance.

On peut dès lors se demander si les raisons historiques qui ont conduit jadis l'État puis les Communautés à dédoubler systématiquement les structures éducatives et à supporter les conséquences financières de cette politique se justifient encore aujourd'hui? Si elles le demeurent, ce n'est certes plus dans l'opposition violente des valeurs qu'il convient d'en chercher les causes. Le dialogue qui s'établit, de-ci de-là, entre représentants de l'Église et du monde laïque, même s'il se déroule à fleurets mouchetés, montre généralement plus de convergences que de divergences.

Mais il est toutefois évident que le service public doit rester la référence et qu'un fossé important sépare encore le fonctionnel de l'organique. L'ouverture à tous dans le respect des spécificités, le souci d'objectivité, les garanties de tolérance, le refus de tout militantisme et de tout prosélytisme, la présence d'un mandataire élu ou de son délégué chargé de veiller à l'intérêt général sont les caractéristiques minimales à respecter avant d'envisager des formes de collaboration dans une nouvelle cohérence du système éducatif qui fait actuellement cruellement défaut.

Le succès de l'école confessionnelle reste cependant évident. En dialoguant avec les enseignants, on en perçoit parfois les raisons. On parle de climat différent, de contacts plus aisés, de décisions plus consensuelles et plus rapides, en un mot de plus de responsabilisation due au mode de fonctionnement. Le législateur ne devrait pas éprouver de grandes difficultés à s'adapter à ces caractéristiques si elles représentent réellement la clé du succès.

Le clivage religieux se mue donc progressivement en un clivage institutionnel, s'écartant des causes historiques qui ont présidé au développement dichotomique de notre système éducatif. Or celui-ci donne d'évidents signes de dysfonctionnement. Les enquêtes internationales l'ont clairement mis en évidence. Une réflexion de fond s'impose donc, à l'instar de tous les pays occidentaux qui ont renoué leur École au cours des trente dernières années.

Que le monde politique hésite à se lancer dans un débat qui risquerait de rallumer les guerres du passé est compréhensible. L'évolution des mentalités de nos concitoyens devrait cependant le rassurer de même que l'importance des enjeux sociaux et économiques de demain.

Guy Vlaminck
Président de la Ligue de l'Enseignement
et de l'Éducation permanente

Courtesy M.M.

ment, précise-t-on, le bien commun de l'humanité. Ainsi limitée, l'éducation évangélique flirte curieusement avec quelques valeurs traditionnelles de la laïcité. Il n'est donc plus étonnant que le législateur ait pu exiger, par décret, que tout agent envisageant de faire carrière dans l'enseignement officiel suive une formation de vingt heures à la neutralité. Quant à savoir si elle est suffisante pour effacer les traces de quinze années d'éducation religieuse...? Pas étonnant non plus que les deux décrets traitant de la neutralité dans l'enseignement public³ aient été, tous deux, votés à l'unanimité du Parlement de la Communauté française. Certaines voix se sont même élevées à cette occasion pour prétendre que l'enseignement catholique pourrait fort aisément adhérer à ces textes. Ce qui n'est par ailleurs nullement interdit, le décret invitant les écoles libres à y souscrire volontairement. Il n'est jusqu'à la Cour d'arbitrage qui ne se soit avancée dans le même sens en estimant que l'enseignement libre constituait un service public fonctionnel.

Dans la réalité, les publics se mélangent et les enseignants eux-mêmes hésitent parfois à situer leur pouvoir

2 «Mission de l'École chrétienne». Énumération complète de la liste reprise au paragraphe «éducation aux valeurs».

3 Décret du 31 mars 1994 «définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté» et décret du 17 décembre 2003 «organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement».

Le Pacte scolaire fête cette année ses 50 ans. Conclu entre les trois partis traditionnels de l'époque, cet accord politique consécutif à la deuxième guerre scolaire était une tentative de mettre fin, une fois pour toutes, aux querelles entre les réseaux d'enseignement. Mais à quel prix?

La question scolaire trouve sa source dans le compromis qui a permis la création de l'État en 1830. En inscrivant dans la Constitution belge la liberté absolue d'initiative comme principe unique en matière d'enseignement, les libéraux de l'époque payaient le prix de libertés civiles inconnues dans la plupart des autres pays en concédant un quasi-monopole d'enseignement à l'Église catholique. Les libres penseurs eurent donc toujours beaucoup de mal à accepter le contrôle idéologique de l'école par l'Église catholique.

La Constitution —et la doctrine majoritaire— ne reconnaissant à l'État qu'un rôle supplétif en matière d'enseignement, le réseau d'enseignement public laïque se développa surtout à partir d'initiatives locales. Les communes et les provinces dirigées par des majorités progressistes contribuèrent ainsi au développement d'un réseau d'enseignement imprégné de valeurs de progrès et de laïcité.

Dans ce contexte très particulier, le développement de l'enseignement de l'État fut, par comparaison avec la situation française, à la fois tardif et lent. Ceci explique la coexistence, jusqu'en 1950, de deux réseaux concurrents majoritaires et idéologiquement opposés.

La définition de la laïcité des écoles communales et provinciales les plus engagées était certes celle de la laïcité politique (l'accueil de tous, le refus de l'endoctrinement, le respect des opinions des élèves), mais l'imprégnation de la laïcité philosophique et des valeurs de libre pensée était très présente. L'enseignement de l'État s'organisa, lui, d'emblée, d'une manière proche du modèle français. Relégation de la religion dans la sphère privée et respect strict de la neutralité, mais sans volonté militante.

© AFP

Un Pacte malvenu, une défaite

Le Pacte fut mal accueilli dans les milieux laïques. La Ligue de l'enseignement porta un jugement très négatif sur le Pacte dès son adoption. La CGSP et d'autres organisations prirent des positions similaires. Méritant son nom de monstre institutionnel, le Pacte fut adopté par les partis après des négociations qui laissèrent le Parlement sur la touche. Ses adversaires eurent donc beaucoup de mal à faire entendre leur voix. Le texte porta aussi un coup définitif à la doctrine qui prévalait dans les milieux laïques: «à l'école publique les fonds publics, à l'école privée les fonds

privés». Profitant d'une situation économique particulièrement favorable, le Pacte fit exploser le budget de l'instruction publique qui passa du simple au double en cinq ans. Prenant acte, d'une manière implicite au moins, de l'incapacité de réformer fondamentalement le système scolaire belge, le Pacte instala —et pour longtemps— notre pays dans le système des réseaux concurrents. Conçu comme une concession aux revendications laïques, le système de libre choix permit le développement de l'enseignement de l'État «là où le besoin s'en ferait sentir». Ceci explique le développement dans une série de zones rurales et dans des provinces jusque-là très cléricales des écoles moyennes et des athénées de l'État.

En fait, le Pacte scolaire est sans doute bien une défaite complète de la laïcité. Pour les partisans de la laïcité philosophique qui virent avec colère «la religion entrer dans l'école». La création des cours philosophiques dans l'enseignement officiel ne fut pas perçue comme une victoire pour les libres penseurs, mais comme le retour du curé à l'école laïque. D'autant que le cours de morale recevait une qualification toujours problématique aujourd'hui, le terme «morale non confessionnelle» ayant tous les inconvénients d'une définition négative. De nombreux anticléricaux vécurent donc cette réforme comme une atteinte grave aux principes de la liberté d'organisation de l'enseignement. L'époque n'était pas au dialogue interculturel, encore moins au dialogue interreligieux.

Le Pacte fut aussi une défaite pour les partisans de la laïcité politique. Le modèle laïque belge est historiquement fort différent de son homologue français. Privée d'une loi de 1905, la laïcité belge s'est définie comme une laïcité de combat œuvrant à la fois sur le plan politique et idéologique. L'enseignement a d'abord été un ferment de division. Et, en l'absence d'une séparation claire de l'Église et de l'État, il a longtemps été normal de choisir son camp, clérical ou anticlérical, partisan de l'école catholique ou défenseur de l'école sans Dieu. Chacun ayant davantage le souci de défendre son terrain que de chercher à construire ensemble «l'école de tous».

Communauté française: un réseau d'enseignement sans rôle phare

Le Pacte scolaire aurait pu être une première étape dans un processus menant à cette école idéale. Ce n'était pas l'objectif des signataires du texte. Les rivalités entre clériaux et anticléricaux étaient trop affirmées pour aller dans le sens d'une laïcité politique à laquelle souscriraient croyants comme non-croyants. La paix scolaire pourrait à la rigueur être établie à grand renfort d'argent et au prix de quelques concessions mutuelles, mais les temps n'étaient pas mûrs pour une réflexion plus consensuelle qui aurait brisé le mur séparant les réseaux. L'enseignement de l'État qui deviendra l'enseignement de la Communauté française n'était, et n'est toujours, qu'un réseau parmi d'autres. Incapable de jouer un rôle phare en matière idéologique, fût-ce celui du consensus républicain ou du *vivre ensemble* à la belge.

Au contraire, le Pacte scolaire, en garantissant un meilleur financement à l'enseignement libre confessionnel, entraîna une évolution qui, à des degrés divers, a renforcé la défaite subie par le monde laïque en 1958.

L'extension du financement du réseau catholique, renforcé par les modifications ultérieures de la Constitution, a pénalisé celui-ci en compensant le déclin des congrégations

religieuses qui étaient jusque-là ses financiers principaux. Le réseau catholique a pu petit à petit revendiquer un statut de *service public fonctionnel*. Cette appellation non contrôlée lui a permis de devenir, en quelque sorte, l'enseignement de référence pour l'ensemble du système scolaire belge.

Les responsables de l'enseignement communal et provincial se plaignent du mépris des autorités de la Communauté française pour les spécificités de ce réseau pourtant dirigé par des pouvoirs publics démocratiquement élus. L'autonomie de gestion des écoles de la Communauté, la dispersion des pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre poussent le ministère à travailler en direct avec les écoles communales plutôt que de passer par les administrations et les Collèges. De nombreuses procédures sont aussi mises en place sans tenir aucun compte des spécificités des règles de gestion de ces Pouvoirs locaux.

L'enseignement catholique donne donc le ton tout en profitant au maximum des libertés constitutionnelles qui lui sont accordées. Bien sûr, depuis quelques années, des législations ont contribué à garantir un meilleur contrôle de son fonctionnement. Il n'en est pas moins curieux de voir un enseignement confessionnel, même largement sécularisé, servir de quasi-référence à l'ensemble du système.

Alors qu'on entend chaque jour les appels à la coopération entre réseaux, où l'on essaye de favoriser les formations inter réseaux, on doit rappeler un autre échec de la laïcité politique en matière de modification du paysage scolaire belge.

Je forme régulièrement des candidats directeurs ou préfets à la gestion administrative de leurs établissements. Lors de l'examen de la loi du 29 mai 1959 qui a mis en œuvre le Pacte scolaire, la plupart des candidats, dont la moyenne d'âge oscille entre 40 et 50 ans, ignore totalement ce qui fut un sujet de débat animé dans les années 70 et 80, l'école pluraliste. Cette tentative de créer une école du *vivre ensemble* est due à l'initiative d'une série de personnalités dont certaines appartenant au monde chrétien. L'objectif était de mettre fin aux divisions entre les réseaux, tout en préservant la sensibilité belge en évitant de renvoyer trop brutalement le fait religieux dans la sphère privée. En acceptant l'expression modérée des convictions, en maintenant le système des cours philosophiques, les initiateurs du projet souhaitaient faciliter le rapprochement, sur base volontaire, d'écoles officielles et confessionnelles.

Ici aussi, on doit constater que les temps n'étaient pas mûrs. Du côté catholique, on qualifia le projet d'escroquerie intellectuelle. On y vit surtout une tentative de créer une école unique. On ressortit tous les arguments en faveur d'un lien étroit entre la démarche éducative et la démarche spirituelle et les autorités religieuses dissuadèrent les pouvoirs organisateurs de tenter l'expérience. Du côté laïque, la vieille méfiance anticléricale se réveilla et le projet fut regardé avec scepticisme. Faute de garanties suffisan-

tes relatives au statut de cette école, la CGSP s'opposa au projet, estimant qu'il s'agissait d'une privatisation de l'école publique et d'un cinquième réseau.

Curieusement, malgré toutes ces critiques, le principe de l'école pluraliste fut inscrit dans la loi du 29 mai 1959. On chercherait en vain aujourd'hui la moindre école répondant aux exigences de ce texte. Et aucun des appels actuels au rapprochement entre réseaux ne fait référence à ce dispositif pour essayer de lui redonner une seconde vie.

La nécessaire interrogation des laïques

Les défenseurs de la laïcité francophone peuvent se réjouir de la sécularisation de la société et considérer celle-ci comme une victoire à mettre à leur actif. Ils doivent sans doute dresser un bilan beaucoup plus mitigé en matière d'enseignement en tenant compte des conséquences du Pacte scolaire. Même l'extension, en 2003, de la neutralité à l'ensemble des écoles organisées par les pouvoirs publics ne peut guère les satisfaire. Ce texte réussit l'exploit de créer des écoles *neutres* et d'autres *réputées neutres!* Comprenez qui pourra. Ici aussi, c'est le goût pour le compromis, fût-il byzantin, qui a prévalu. Sans grand débat, on a tenté de ménager les susceptibilités et les intérêts de chacun. Le critère du diplôme (*la neutralité exigeant la présence de 75% de diplômés de l'enseignement officiel et neutre dans une école*) que les laïques considéraient comme un verrou et les catholiques comme une discrimination à l'embauche a sauté au profit d'une formation à la neutralité dont personne ne sait très exactement à quoi elle sert.

Certes, aujourd'hui, l'enseignement catholique n'a plus que très peu de rapports avec les écoles d'antan dirigées par les petites sœurs ou les bons frères. Il n'en reste pas moins le seul enseignement se revendiquant d'une cohérence entre philosophie et pédagogie. Même si cette affirmation est cosmétique, elle ne devrait pas dispenser les laïques de s'interroger sur la manière dont ils essayent, eux, de concilier ces exigences. En ce temps où le retour du religieux n'est pas seulement une hypothèse, il est urgent que l'enseignement officiel se réinterroge clairement sur la manière dont il porte des valeurs de laïcité politique —si ce n'est de laïcité philosophique— que 50 ans de mise en œuvre du Pacte scolaire n'ont pas vraiment aidé à garantir.

Claude Wachtelaer
Inspecteur – Coordinateur pédagogique
Instruction publique (Schaerbeek)

Un accord politique de fait

Le 20 novembre 1958, les représentants des trois partis politiques traditionnels, sociaux-chrétiens, libéraux et socialistes, signent un accord, extra-parlementaire, qui prendra forme de loi et inspirera pendant cinquante années la politique de l'enseignement. Quelle est la portée de ce texte? Quel est son contenu?

Est-il encore d'actualité?

Signé par les trois grands partis traditionnels, le Parti Social Chrétien (PSC), le Parti Libéral (PL) et le Parti Socialiste Belge (PSB), le 20 novembre 1958, le Pacte scolaire est d'abord un accord politique de fait. Cet accord est important. Il est une tentative raisonnée de prendre en compte les intérêts et les points de vue en présence qui clivent et structurent le débat politique en Belgique depuis 1830, afin de dépasser cet état de fait, — ceci au nom des intérêts supérieurs du pays (l'expansion démocratique de l'éducation). Il servira de fondement à l'ensemble de la production législative, administrative et réglementaire en matière d'enseignement, pour les cinquante années qui suivront.

Dès le 29 mai 1959, cet accord est inscrit dans la législation, à travers la loi dite du Pacte scolaire. Celle-ci détermine le cadre de toutes les législations ultérieures en matière d'enseignement. Le respect de ce cadre souffre peu d'exceptions (modification de l'article 17 de la Constitution [renuméroté art. 24] en 1989): la définition dans le décret «Missions», en 1997, des objectifs généraux de l'enseignement obligatoire communs à toutes les écoles, quels que soient leur réseau et leur caractère; les singularités en matière de bâtiments scolaires avec le fonds d'aide exceptionnel et tout récemment, le Partenariat Public Privé (PPP).

Ces exceptions demeurent peu lisibles. C'est que ces particularités ne pointent pas toutes dans la même direction. Elles reflètent les rapports de force temporaires d'un clivage ancien que le Pacte n'a pas permis de dépasser, mais a fait perdurer en les pacifiant. De la même manière, l'appel du Ministre Président de la Communauté française, Rudy Demotte, dans son discours du 27 septembre dernier, de discuter sans tabous des réseaux scolaires durant la prochaine législature va certainement dans le sens d'un dépassement du Pacte. Mais la volonté politique sera-t-elle suffisante?

Le caractère innovant du Pacte scolaire

L'importance du Pacte est si marquée qu'il a conduit à des théorisations du droit et de la politique. Ainsi, les analyses d'Hugues Dumont, sur le statut exemplaire du Pacte dans sa théorie sur la «norme para-légale»¹, ou de Xavier Mabille,

qui relève le caractère innovant du mode de prise de décision².

Avec le recul du temps, grande est la tentation d'assimiler le Pacte (un accord politique de fait) et la législation qui s'en-suivit (des normes juridiques ayant force de loi). Or, le Pacte n'est pas la loi. La loi du Pacte scolaire est déjà elle-même une traduction, parfois chiffrée, de l'accord politique qui précéda. Elle est déjà, de ce point de vue, davantage du côté du choix des moyens que de la vision politique: elle gère un accord politique, elle n'en est pas l'inspiratrice.

Assimiler le Pacte et la loi conforte une conception gestionnaire de l'enseignement, laquelle ne vise qu'un aménagement progressif de normes antérieurement fixées, dans le louable souci d'administrer la situation existante. Que cette attitude sans horizon politique soit coûteuse et peu efficace, qu'elle manque de cet engagement pour l'avenir qui donne du sens aux actions humaines, fait peu de doutes. Elle empêche de réinterroger le sens politique du Pacte. Elle n'invite pas à examiner si cet accord de fait correspond encore aujourd'hui à la réalité des faits eux-mêmes: rapport de force politique (officiellement, du côté francophone tout au moins, plus aucun parti politique ne se revendique du clivage confessionnel/non confessionnel), effacement du caractère engagé de l'enseignement catholique, assimilation progressive à un service public, concurrence féroce entre les pouvoirs organisateurs pour conquérir des parts du marché scolaire et les moyens financiers correspondants. Elle ne favorise pas davantage la réflexion sur ce que pourrait devenir l'enseignement, au-delà du Pacte scolaire, ni les bénéfices qui pourraient résulter.

Le contenu du Pacte scolaire

En introduction, les signataires rappellent que le Pacte scolaire est un accord de fait, «dans le but de contribuer à l'accroissement du bien-être culturel et matériel du pays, en lui apportant une extension de l'instruction et la paix scolaire»³. Cette volonté prend la forme de «résolutions», regroupées en sept grandes thématiques. Examinons-les successivement.

• L'expansion démocratique de l'enseignement

Le Pacte exprime la volonté d'une «politique généreuse et hardie de l'enseignement». Celle-ci implique la prolongation de la scolarité obligatoire, la gratuité de l'enseignement

financé ou subsidié par l'État, aux niveaux maternel, primaire, secondaire, l'aide effective à toutes les formes d'enseignement reconnues valables, la priorité aux dépenses et mesures en matière d'éducation, l'affectation des crédits budgétaires et d'une part du revenu national proportionnelle à l'importance et à la valeur des objectifs poursuivis, l'utilisation rationnelle et le contrôle effectif de l'État quant à l'emploi des deniers publics. Cette politique doit être développée en tenant compte des besoins futurs.

La gratuité implique qu'aucun minerval, direct ou indirect, ne peut être perçu, elle implique aussi la «délivrance sans frais des livres et des objets classiques» aux niveaux gardien et primaire, le quatrième degré inclus; elle conduit à l'extension du système des bourses d'étude.

• Problèmes communs aux deux réseaux d'enseignement

«Chaque pouvoir organisateur est libre en matière de méthodes pédagogiques». C'est le principe général de la liberté d'enseignement constitutionnelle. Les Pouvoirs organisateurs devront cependant respecter un programme et un horaire minimum. L'encadrement de la liberté pédagogique a pour contrepartie la sanction des études par l'État (l'homologation des diplômes).

Sur un autre plan, le Pacte énonce que les relations entre les établissements scolaires doivent être exemptes de tout acte de concurrence déloyale. La propagande scolaire se doit d'être objective, sans attaques vis-à-vis des autres établissements. Le vocabulaire de l'époque hésite entre pacification et éthique publicitaire.

Enfin, le Pacte interdit «toute activité et propagande politiques». La propagande religieuse n'est, quant à elle, et pour des raisons bien évidentes, pas citée. Dès 1958, l'enseignement confessionnel, de même qu'il a accepté la limitation de la liberté pédagogique, a ainsi admis un principe de base du service public neutre dans l'enseignement, à savoir l'interdiction de l'endoctrinement et de la propagande politique.

• Le respect du libre choix

Le Pacte scolaire introduit dans l'enseignement officiel le cours de religion catholique et de morale non confessionnelle, dans l'enseignement primaire et secondaire, à raison de deux heures par semaine. Les cours de morale seront prioritairement attribués dans l'enseignement primaire à des diplômés de l'enseignement officiel ayant suivi le cours de morale non confessionnelle durant leurs études. Au niveau secondaire, aux agrégés de philosophie diplômés dans un établissement non confessionnel.

Le Pacte introduit un deuxième aspect important pour le libre choix: la qualification de l'enseignement en tant qu'officiel et du caractère neutre. «Sont officielles les écoles créées par les pouvoirs publics. Sont réputées neutres, les écoles qui respectent toutes les conceptions philosophiques ou religieuses des parents qui leur confient leurs enfants et dont au moins 2/3 du personnel enseignant sont porteurs d'un diplôme de l'enseignement officiel et neutre».

Cette définition maladroite sera à la base de multiples complications juridiques et philosophiques qui trouveront leur conclusion lorsque le concept de neutralité aura été défini pour les écoles organisées par la Communauté française (décret du 31 mars 1994) et pour celles des pouvoirs publics subordonnés (décret du 17 décembre 2003).

La notion de libre choix renvoie au droit des parents de choisir le type d'éducation de leurs enfants. Ce droit implique pour les parents de pouvoir disposer à une distance raison-

nable d'une école correspondant à leur choix. Corrélativement, elle implique pour l'État un devoir: l'obligation d'ouvrir une école (ou une section) d'État ou d'assurer un transport scolaire, ou d'admettre aux subventions une école libre existante, confessionnelle ou autre.

La politique d'expansion de l'enseignement va se traduire par une politique ambitieuse et coûteuse de construction et d'équipement des écoles. Les besoins sont grands et tout sera désormais construit en double, voire en triple!

Le principe du libre choix ouvre largement l'accès aux subventions publiques pour l'enseignement privé, tandis que l'État se voit jouer un double rôle. Il est garant concret du libre choix, en mettant à disposition des moyens financiers et en contrôlant leur utilisation; il est un acteur direct du libre choix quand il organise une école officielle neutre.

• Enseignement de l'État

Le Pacte prévoit d'importants moyens financiers pour permettre la création des écoles de l'État chargées d'assurer le libre choix et leur équipement.

• L'enseignement provincial et communal

Le Pacte instaure, pour l'enseignement des communes et des provinces, le système du «Fonds des Bâtiments scolaires» qui subventionne 60% maximum du coût des constructions. Il en va de même pour les équipements (machines, outillages, laboratoires, etc.).

En ce qui concerne les salaires, les congés de maladie et de maternité, le contrôle des absences pour raison médicale, les normes sont (ou tendent à devenir) identiques à celles appliquées dans l'enseignement de l'État. Elles donnent lieu à des «subventions-traitements».

Les frais de fonctionnement (chauffage, éclairage, eau, gaz, matières premières, entretien et nettoyage, etc.) font l'objet d'une subvention forfaitaire annuelle allouée par élève.

La décision d'évaluer les subventions de fonctionnement par rapport au nombre d'inscrits, est le moteur économique de la concurrence entre les établissements scolaires.

• Enseignement privé

Le Pacte scolaire établit un principe important (et pas toujours respecté) en matière de bâtiment scolaire: «L'État n'accordera aucune subvention pour les constructions scolaires». Ceci s'explique par le fait que les écoles privées sont des propriétés de nature privée. En matière de traitement, le Pacte scolaire applique un traitement différencié aux personnels laïcs et religieux. Il introduit le principe de la pension à la charge de l'État.

Dès 1958, le personnel laïc des écoles catholiques est en voie d'assimilation au statut de fonctionnaire public. Les cinquante années qui suivront ne le démentiront pas. À cet égard, le paragraphe 26 du Pacte scolaire préfigure bien le sens de cette évolution: «Le personnel enseignant et administratif des établissements admis aux subventions prêtera le même serment que le personnel de l'État».

Cette partie du Pacte instaure un dernier principe: l'interdiction pour les communes et les provinces de subsidier l'enseignement libre (puisque il émerge aux subventions d'État) à l'exception de la « tutelle sanitaire et des avantages sociaux », une disposition inscrite dans l'article 33 de la loi du Pacte scolaire et qui ne cesse depuis de faire problème.

Patrick Hullebroeck

Directeur de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente

¹ Hugues Dumont, «Le pacte scolaire: une norme para-légale exemplaire», in Els Witte, Jan De Groot, Jeffrey Tyssen, *Het schoolpact van 1958*, Vubpress, Brussel, 1999.

² Xavier Mabille, *Histoire politique de la Belgique*, Éd. CRISP, Bruxelles, 1997.

³ Toutes les citations du Pacte renvoient à la deuxième édition de l'ouvrage publié à l'époque par le CEPESS sous la signature de R. Houben et F. Ingham, en 1962.

C'était il y a cinquante ans, la conclusion du Pacte scolaire

La défaite d'une certaine vision

Le 20 novembre 1958, les dirigeants des trois grands partis traditionnels signaient formellement le Pacte scolaire. Jusqu'à présent, ce moment est considéré comme un des événements majeurs de l'histoire politique de la Belgique et, sans doute, l'est-il à juste titre. Il y a lieu néanmoins de se demander si la signification de ce grand compromis à la belge est toujours bien comprise.

Généralement, le Pacte scolaire est considéré comme le terme d'une longue ère de confrontations scolaires et comme le début d'une nouvelle période de relative paix scolaire. Bien souvent, cette approche comporte aussi une vision spécifique des acteurs engagés dans ce conflit: la question scolaire aurait alors généré deux camps plus ou moins homogènes. D'aucuns diraient même que, jusqu'en 1958, cette confrontation aurait donné lieu à la constitution d'un véritable «pilier» laïque dans lequel socialistes et libéraux s'intégraient d'une façon qui ne différait pas

base philosophico-religieuse, mais se fondaient sur des intérêts communs sur le plan social et économique. Ainsi, le parti catholique se retrouvait au centre des gouvernements successifs et se voyait en position de consolider les gains d'avant 1914 et d'en ajouter de nouveaux. Dès lors, un régime de subventions était déjà largement établi dans l'enseignement primaire, technique et professionnel. Graduellement, on tentera aussi de reléguer les dossiers scolaires épineux devant des commissions tripartites afin d'y préparer un consensus autour d'un «donnant, donnant» qui pourrait satisfaire les parties concernées. En 1937 déjà, de nouveaux avantages financiers à l'enseignement primaire catholique étaient échangés contre des possibilités d'expansion des écoles officielles. Ainsi, l'après-guerre commençait avec des techniques de pacification scolaire déjà bien développées. Dans toute cette histoire, il n'y a aucune, absolument aucune trace d'un quelconque pilier laïque.

Un savant dosage

Malgré les échos lointains des anciennes doctrines, il existait une acceptation, tacite mais néanmoins réelle, parmi les élites politiques des trois grands partis politiques, du principe de subventionnement d'une part et du droit de l'État à l'organisation d'un réseau complet d'autre part. Ce qui restait à régler, c'était un dosage de tout cela, comme Bracops le constatait à la fin des années cinquante. Si cette finalisation d'un compromis global s'est avérée plus épineuse que prévue, compte tenu de la pratique politique de l'après 1914, cela s'explique moins par l'acuité des problèmes scolaires en tant que tels, que par les autres conflits gauche-droite de la période 1945-1950. En effet, la question royale n'aménait pas seulement un regain de tension entre les sociaux-chrétiens et les gauches socialiste et libérale: l'affaire permettait au PSC-CVP de gagner les élections de 1950 et d'obtenir une majorité homogène dans les deux Chambres. Cela ne s'était plus vu depuis la Première Guerre mondiale. Dès lors, le pilier catholique se voyait en position de réaliser son programme scolaire sans avoir à donner de contrepartie. En 1954, après la perte de cette majorité, les sociaux-chrétiens négocièrent avec le PSB-BSP en vue d'un nouveau gouvernement de coalition. Ces pourparlers échouèrent: cet échec ouvrit la voie à une coalition socialiste-libérale. Ainsi, deux législatures se dessinaient avec un potentiel de conflit considérable.

© AFP

Le Pacte a concrétisé la défaite d'une certaine vision de la responsabilité éducative des pouvoirs publics.

foncièrement de la manière par laquelle le pilier catholique organisait les «standen» différents. Cette interprétation ne signifie pas l'identité complète des luttes de 1879 et de 1955, mais leur représentation comme «première» et «seconde» guerre scolaire implique néanmoins que, foncièrement, elles n'étaient pas d'une nature différente. L'historiographie récente impose pourtant une correction de cette vision.

En effet, [...] le Pacte scolaire n'était aucunement le premier pas dans la direction d'un accommodement autour de l'école¹. Depuis la Première Guerre mondiale, aucun parti politique ne possédait une majorité absolue au parlement. Les coalitions gouvernementales ne reposaient plus sur une

¹ Voir «Urnes électORALES et laïCITé: le suffrage universel pur et simple», in *Espace de Libertés* n°268, février 1999.

Cet article a été publié dans *Espace de Libertés* n°274, octobre 1999.

Pierre Harmel, ministre de l'Instruction publique au sein des gouvernements PSC-CVP de la période 1950-1954, introduisait le subventionnement de l'enseignement moyen libre sans pour autant lui imposer des conditions très strictes. Léo Collard, son successeur socialiste à ce même département, ramenait ces subventions à un niveau qu'il qualifiait de «raisonnable», imposait des conditions plus séries et réaffirmait la volonté d'expansion du réseau de l'État, expansion plus ou moins interrompue sous la législature précédente. Les deux options politiques ne tarderont pas à provoquer des confrontations parfois très violentes. Cet aspect agressif doit pourtant surprendre, parce que, de part et d'autre, ce n'était point des scénarios maximalistes qui prédominaient. À l'opposé des factions «dures» de son propre camp, Harmel ne voulait pas contester les droits formels de l'État comme pouvoir organisateur. Collard, lui, ne contestait aucunement le droit des écoles secondaires confessionnelles à des subventions accordées par les autorités centrales. Il est tout à fait significatif, dès lors, que, même pendant la phase la plus chaude des confrontations —c'est-à-dire pendant l'été de 1955— plusieurs hommes politiques ont appelé à un retour aux saines traditions de la pacification scolaire, telles qu'elles avaient germé depuis la Première Guerre mondiale. La constellation politique assez bizarre issue des élections législatives de 1958 —une majorité PSC-CVP au Sénat, trois sièges lui manquaient à la Chambre— poussait à des attitudes pragmatiques, certes, mais le succès d'une négociation autour de la globalité du problème scolaire était fonction, avant tout, du compromis plus structurel qui existait déjà depuis bien longtemps.

Une capitulation historique pour les socialistes

Le Pacte scolaire, conclu sous le signe du libre choix et de la démocratisation de l'enseignement, augmentait les subventions aux écoles libres, garantissait une expansion de l'enseignement de l'État, donnait des gages —incomplets— pour la neutralité de l'école officielle et y installait enfin, à tous les niveaux, le libre choix entre les cours de religion et un cours de morale laïque. Les trois partis signataires s'attachaient de cette façon à la paix scolaire et s'engageaient à n'admettre qu'une concurrence loyale. L'application concrète de ce compromis, valable pour douze ans, se ferait sous la surveillance d'une commission permanente, dans laquelle les trois partis seraient paritairement représentés: les décisions y seraient prises par consensus. Les congrès des trois partis politiques approuveront le compromis. La seule opposition que l'on y entendit était portée par une forte minorité au sein du PSB-BSP, où une aile laïque refusait d'approuver ce qu'elle considérait comme une capitulation historique. Elle y affirmait une position que soutenaient aussi les associations laïques. Certes, le Pacte constituait la défaite d'une certaine vision de la responsabilité éducative des pouvoirs publics. Les possibilités offertes par le Pacte à l'école publique ne sauraient le masquer. Mais cette évaluation ne couvrait qu'une partie de la vérité: si capitulation il y avait, elle était profondément ancrée dans l'habitus politique des deux grands partis auxquels la laïcité belge avait —aveuglément...?— confié son sort.

Jeffrey Tyssens
Vrije Universiteit Brussel
Faculté de psychologie et des sciences de l'Éducation

Le Pacte et la Ligue de l'Enseignement

Le 20 novembre 1958, les représentants des trois partis politiques traditionnels, sociaux-chrétiens, libéraux et socialistes, signent un accord, extra-parlementaire, qui prendra forme de loi le 29 mai 1959. Plusieurs fois modifiée, le 11 juillet 1973, le 14 juillet 1975 et le 18 septembre 1981, la Loi dite du Pacte scolaire inspirera et régulera pendant un demi-siècle la politique de l'enseignement. C'est en effet dans le cadre de cet accord que les décisions politiques, les lois, les décrets, les arrêtés et les règlements s'effectueront, qu'il s'agisse, par exemple, de l'allocation des ressources pour les salaires, les bâtiments scolaires, les dépenses de fonctionnement, les fournitures scolaires, la gratuité, le transport scolaire, la création d'écoles, la reconnaissance des diplômes, l'organisation de l'inspection, le suivi médico-social, etc.

Dans le dossier du numéro 63 d'*Éduquer*, intitulé «Le Pacte scolaire, 50 ans après», la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente propose un retour à l'histoire. Quelle est la genèse du Pacte, quelle fut sa portée? Quel est son contenu? Quelle fut à l'époque la position de la Ligue, et pourquoi? Est-il encore d'actualité ou est-il aussi bien dépassé qu'à dépasser?

Le dossier du numéro 64 d'*Éduquer*, «Vers un nouveau Pacte scolaire?», poursuit ces interrogations...

Le cadre légal défini par le Pacte est-il donc encore d'actualité ou freine-t-il plutôt l'amélioration du système éducatif?

L'éparpillement des pouvoirs organisateurs et la complexité du système résultent de la genèse historique de l'enseignement, structurée dans nos contrées, par l'opposition du cléricalisme et de l'anticléricalisme. Cette opposition de la raison et de la foi a conduit, dans une logique de compromis et d'aménagements successifs, à la complication invraisemblable de nos institutions.

Dans la mesure où les volontés missionnaires et, en regard, l'anticléricalisme militant ne structurent plus le débat public et ne mobilisent plus notre population, l'organisation pilarisée de l'enseignement ne fait elle-même plus sens. Elle devient une scorie du passé qui n'est plus, ni intellectuellement défendable, ni pratiquement justifiée.

En ce sens, la Ligue propose que l'enseignement privé abandonne d'initiative son caractère confessionnel et opte pour les principes de la neutralité. Quels sont en effet les enseignants du réseau catholique qui souhaitent voir entrer dans leur rôle une mission d'évangélisation, alors que c'est expressément ce qu'exige d'eux le projet éducatif de l'enseignement catholique? Combien sont les enseignants du réseau catholique qui ne considèrent pas leurs convictions personnelles comme privées et qui souhaitent enseigner sans pour autant chercher à influencer leurs élèves dans le sens de leurs choix personnels ou dans le sens commandé par leur institution? En d'autres termes, quels sont les enseignants qui ne souhaitent pas, de nos jours, travailler dans le sens des principes et des valeurs énoncés par le décret sur la neutralité de l'enseignement subventionné du 17 décembre 2003?

L'Europe au minimum social

L'Europe a choisi de faire son unité politique via l'économie. Une harmonisation sociale, comme fiscale, lui fait toujours défaut. La crise l'incitera-t-elle à aller de l'avant?

«Il n'y a pas chez Sarkozy de volonté de considérer l'Europe comme une porte de régulation, comme un moyen de faire avancer la justice sociale.»

L'Europe sociale, c'est un peu la bouteille à encre. Elle revient périodiquement dans le discours des institutions européennes, fait trois petits tours, et puis s'en va... En septembre dernier ainsi, le Parlement européen, gauche et droite confondues, lui a déroulé le tapis rouge. Les eurodéputés devaient examiner le «paquet social» de la Commission européenne. Dix-neuf initiatives, dont trois projets de directive. Il y avait eu un peu de chahut dans les rangs socialistes, visiblement ulcérés de voir les conservateurs s'intéresser subitement au social. «Où êtes-vous quand il faut sattaquer aux fonds spéculatifs, lutter contre le dumping social, protéger les missions du service public?», avait lancé un «rouge». Puis le commissaire européen Vladimir Spidla, autrefois Premier ministre tchèque lui-même issu des rangs socialistes, avait juré ses grands dieux que «non, le social n'est pas instrumentalisé, et tout ceci n'est pas lié au "non" irlandais» au traité de Lisbonne. Trois ans plus tôt, c'est pourtant en vue de répondre au cataclysme provoqué par les non français et néerlandais à la Constitution que Tony Blair avait convoqué un sommet spécial consacré à la question sociale. Un pansement pour une Europe malade de ses opinions publiques.

Depuis septembre, plus de nouvelles. On tourne en rond. Et pourtant, il y a du pain sur la planche: lutte contre le dumping, harmonisation des normes sociales minimales, qualité du travail, etc. Dans les coulisses du Parlement européen, un membre de l'ALDE confiait récemment: «J'en ai marre. Il

est impossible chez nous d'avoir une position commune sur ce thème». Au sein du groupe libéral en effet, plusieurs courants idéologiques cohabitent, une cacophonie d'autant plus dissonante lorsque se confrontent Est et Ouest. Du reste, chacun le sait, le social ne pèse pas grand-chose au sein des institutions. La Commission Barroso impose une direction nettement libérale à la construction européenne. Les grands groupes politiques de gauche et de droite du Parlement européen, moyennant quelques soubresauts, avalisent le plus souvent les décisions du Conseil. Conseil dont les ministres sont en grande majorité acquis au libéralisme économique.

Pour ceux qui défendent malgré tout bec et ongles le modèle social européen, ou prétendu tel, l'Europe a raté le coche le jour où elle n'a pas mis sur le même pied son développement économique, son harmonisation fiscale et le bien-être social de ses concitoyens. Ce constat, qui prend à témoin les traités de Rome, sonne comme une fin de récréation. Et tous les palabres qui ont agité la sphère européenne, notamment la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing qui devait mener à la Constitution, n'y ont pratiquement rien changé.

Un «oubli fâcheux»

À défaut de réelle politique sociale, l'Europe se contente en fait d'une série d'ajustements, de mesures destinées à adoucir les effets de la mondialisation. C'est insuffisant pour une certaine gauche. Au semestre dernier, une fois les priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne dévoilées (immigration, défense,...),

les socialistes de François Hollande ont souligné l'absence totale de référence au modèle social européen. Au Soir, Pierre Moscovici, ancien ministre français des Affaires européennes, un convaincu de la «nécessité d'Europe», commentait: «L'oubli du modèle social européen me paraît très fâcheux (...). J'aurais souhaité que la France prenne en la matière des initiatives. Les attentes de nos concitoyens vont clairement dans ce sens. L'absence de référence au modèle social européen me paraît un aveu d'impuissance et de conversion au libéralisme économique le plus complet(...). Il n'y a pas chez Sarkozy de volonté de considérer l'Europe comme une porte de régulation, comme un moyen de faire avancer la justice sociale. Ces dimensions sont absentes de son discours. Il mène en France une politique qui consiste à s'adapter à la mondialisation et à normaliser le pays»¹.

Mais en six mois, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Naufrages de banques, sauvetages in extremis d'autres institutions vouées au commerce de l'argent, krachs boursiers... l'Europe a vaille que vaille cherché à serrer les coudes autour de la crise financière. D'après les experts, une récession devrait logiquement suivre. Le moment est donc venu où la volonté des dirigeants européens à prendre en compte les difficultés de leurs concitoyens peut être jaugée.

Le Premier ministre luxembourgeois et président de l'Eurogroupe (le forum informel des pays de la zone euro), Jean-Claude Juncker, est de ceux qui refusent le tout-à-l'économie. En septembre dernier, ne pouvant ignorer la montée en puissance de la crise financière, il avait préconisé la mise en place d'un salaire minimum en Euro-

pe. C'était à l'occasion d'un échange de vues avec la commission économique et monétaire du Parlement européen. «Les gouvernements devraient se mettre d'accord sur le principe même d'un salaire minimum», avait-il déclaré, jugeant qu'une telle mesure serait «importante pour l'aspect social» de la zone euro, mais «aussi pour son aspect économique». À l'entendre, un salaire minimum commun aux pays de l'UE permettrait de «renforcer la concurrence et d'égaliser les conditions entre les différentes économies».

La relance du dialogue social au niveau européen implique de tourner le dos à un libéralisme idéologique.

Une avancée? Sans doute si l'on prend pour objectif la capacité des États à travailler ensemble, et pour les travailleurs les moins chanceux l'accès à un bien-être social minimum. Mais un risque aussi pour les mieux lotis: une norme minimale peut avoir pour effet de tirer vers le bas des salaires moyens ou élevés.

Nul doute que ces mots auront plu à la Confédération européenne des syndicats (CES), laquelle craint à la faveur de la crise «un retour de l'approche 'sauve qui peut au détriment des autres', par une modération compétitive des salaires et une réduction des systèmes de protection sociale qui portent préjudice aux travailleurs et à leurs familles».

Jean-Claude Juncker fait figure de sage au sein des institutions européennes. La perche que tend ce chrétien-démocrate à la défense de l'Europe sociale n'est donc pas anodine à un moment où la gauche cherche ses marques.

L'Europe comme une chance et non un obstacle?

Que peut-elle faire, la gauche? En septembre dernier, à l'occasion de la sortie d'un livre intitulé *Réformer la gauche*, l'économiste Bruno Liebhaberg déclarait au Soir: «L'Europe surdétermine ce que nous faisons. C'est pourquoi il faut

ché et réaliser la société dans laquelle se fonderont demain les ensembles nationaux»⁴.

Trois ans ont passé depuis la rédaction de cette étude et, la crise financière aidant, la réalisation d'une Europe sociale semble plus éloignée que jamais. La récession qui s'apprête, selon certains analystes, à frapper de plein fouet l'Europe pourrait être un incitant à ouvrir un chantier législatif en la matière, un chantier aussi vaste que compliqué. À moins qu'elle ne favorise au contraire ceux qui pensent que le marché, et lui seul, régule tout. Dans ce cas, le social risque bien de faire les frais de l'opération, comme le craint la Confédération européenne des syndicats. ■

Pascal Martin

² Le Soir, 11 septembre 2008. Il a également fait l'objet d'un entretien de J. Sloover dans *Espace de Libertés* n°368-octobre 2008.

³ Notre Europe, «Pour un nouveau contrat social européen», *Études et recherches* n° 43, 2005, p. 35.

⁴ Ibid, p. 36.

Droits sexuels et reproductifs

À propos de l'éducation sexuelle et affective des adolescent-e-s

Une recherche de l'Université des Femmes aborde la question des droits sexuels et reproductifs en partant du terrain. Elle souhaite ainsi contribuer à la mise en évidence de l'importance de cette dimension centrale, en offrant une synthèse de l'information disponible, et en valorisant les combats des mouvements de femmes dans le passé, l'action de quelques associations actuelles, ainsi que la parole des féministes d'hier et d'aujourd'hui.

La notion de droits sexuels et reproductifs, élaborée sur le plan international depuis une trentaine d'années, n'existe pas en tant que telle dans la législation belge (excepté dans le cadre de la Coopération au développement) et n'est encore que rarement utilisée par les intervenant-e-s de terrain en Communauté française. Porté depuis longtemps par les mouvements féministes (revendiquant la liberté sexuelle, la contraception, l'avortement...) qui le rattachent clairement aux droits humains, ce concept soulève également un intérêt manifeste dans le secteur du planning familial, qui a récemment engagé une réflexion de fond sur son contenu.

Par ailleurs, certains aspects qui relèvent du contenu des droits sexuels et reproductifs, y compris ceux des jeunes, font indéniablement l'objet d'une attention politique et scientifique marquée depuis plusieurs années. De nombreuses mesures positives ont d'ores et déjà été prises (comme la dépénalisation et le remboursement de l'IVG, la mesure Demotte relative au remboursement de la contraception pour les jeunes de moins de 21 ans, ou l'adoption d'une législation autorisant le mariage et l'adoption par les personnes de même sexe). D'autres sont en préparation, comme l'adoption d'un cadre légal systématisant les animations en vie sexuelle et affective à l'école.

Comment mieux faire le lien entre cette notion de droits sexuels et reproductifs telle qu'elle est développée de manière

Jean Rustin - Salon d'art, rue Hôtel des Monnaies 81, 1060 Bruxelles. Jusqu'au 27 décembre.

théorique, et la situation de terrain en Communauté française? Comment contribuer à son utilisation, de façon à améliorer l'éducation sexuelle et affective des plus jeunes? Tel est le questionnement au fondement de cette recherche qui, après avoir présenté les repères nécessaires à l'utilisation de la notion de droits sexuels et reproductifs, propose d'abord une lecture de genre de la situation en Communauté française, appliquée ensuite à une population spécifique: les jeunes.

Les divers thèmes abordés sont en effet situés en premier lieu pour les femmes, accompagnés de quelques références de base. Chaque chapitre comprend ensuite un volet approfondissant la situation des adolescent-e-s. Le cadre institutionnel est systématiquement étudié, par la mention des principaux acteurs et de leurs missions ainsi que par l'évocation des principales lois existantes. Ces réglementations sont mises dans une perspective historique lorsque c'est pertinent, comme dans le cas de la dépénalisation de l'avortement par exemple.

Voici un bref aperçu des questions développées: les plannings comme lieux d'expérience spécifique, notamment en matière de travail avec un public multiculturel et en matière de vie sexuelle et affective des adolescent-e-s; la contraception et l'avortement; les infections sexuellement transmissibles (dont le sida); l'impact de la précarité économique et sociale sur l'accès à leurs droits sexuels et reproductifs par les femmes (femmes «monoparentales», femmes migrantes et sans papiers, femmes en situation de handicap); la situation particulière des personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres, intersexes); et enfin l'*«éducation» à la vie sexuelle et affective des adolescent-e-s* (dont l'influence du sexe dans les médias, de la pornographie, mais aussi des questionnements comme celui portant sur une éventuelle «hypersexualisation» des jeunes etc.).

Les informations mentionnées sont issues d'une recherche bibliographique ainsi que des résultats d'une enquête de terrain consistant en des entretiens avec des intervenant-e-s travaillant ou militant sur ces questions (plannings, associations de femmes, associations de jeunes). Des extraits des propos recueillis à l'occasion de cette enquête sont intégrés au texte de la recherche. Un des objectifs de cet état des lieux est de mettre en évidence l'intérêt de

contribuer à générer chez les personnes, et les jeunes en particulier, une réelle perception de soi comme citoyen-n-e-s, c'est-à-dire comme sujets de droit capables de revendiquer de manière autonome et responsable d'autres droits, ou l'extension de leurs droits à d'autres individus.

Dans cette optique, il apparaît que la question des droits des femmes, loin d'être dépassée ou anecdotique, reste au cœur des enjeux liés à la vie affective et sexuelle. Le renforcement de l'intégration systématique du genre dans l'ensemble des actions menées demeure essentiel, que ce soit dans le cadre du diagnostic des problèmes qui subsistent, ou de l'éducation à la vie sexuelle et affective des plus jeunes.

C'est pour se donner davantage de chances de sensibiliser les plus jeunes à cette dimension de leur citoyenneté qu'une deuxième phase du projet vise à la mise en ligne d'un outil spécifique et original d'éducation aux droits sexuels et reproductifs destiné principalement aux adolescent-e-s. Baptisé «Bouge ta pomme», ce site s'attache à parler de la sexualité en termes de droits, et reprend les principaux thèmes identifiés comme intéressant les droits sexuels et reproductifs dans le cadre de la recherche. Il propose des repères historiques et législatifs sous la forme de trois lignes du temps riches d'informations et faciles à explorer. Il s'attarde sur des questions actuelles et sensibles (comme la pratique de reconstruction de l'hymen, ou la vie sexuelle des personnes porteuses d'un handicap), en en offrant une et parfois plusieurs lectures qui ont en commun de toujours prendre en compte la dimension du genre, sans jamais donner de réponse ultime à des questionnements complexes.

Enfin, «Bouge ta pomme» souhaite autant que possible encourager les adolescent-e-s à prendre en charge eux aussi, à leur niveau, en Belgique ou ailleurs, aujourd'hui ou dans le futur, la défense de cet aspect assez méconnu des droits humains, avec des conséquences négatives particulièrement pour les femmes et les jeunes filles. Cet outil a été conçu avec la collaboration de groupes de jeunes et continuera d'être testé par la suite sur des «groupes cible» d'adolescent-e-s de 15 à 21 ans environ, ce qui permettra d'en améliorer le contenu et la portée au fil du temps.

Un colloque sera programmé en 2009 afin de présenter au grand public les recherches sur les droits sexuels et reproductifs des femmes et l'outil internet sur l'éducation des jeunes à la vie sexuelle et affective. Ces initiatives devraient contribuer à faire mieux connaître les droits sexuels et reproductifs, à mieux les définir exactement pour mieux les articuler à l'avenir, les rendre plus accessibles, et renforcer leur exercice concret sur le terrain par toutes et tous.

Sophie Pereira
Université des Femmes



LHAC Laïcité et Humanisme en Afrique centrale asbl

ONG active dans les domaines de l'enseignement et de l'éducation en Afrique centrale, nous avons deux projets inscrits en 2008 à l'opération 11.11.11:

- Conférences pédagogiques à destination des enseignants et sessions de perfectionnement des formateurs de formateurs au projet pédagogique d'établissement à Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, centrées sur les valeurs de la laïcité privilégiant l'autonomie des acteurs, la pratique du libre examen et le respect des personnes.
- Jumelage d'écoles Ixelles et Kinshasa : construction d'un dispensaire et d'une bibliothèque pour les écoles de Matonge, assainissement des cours de récréation et des latrines. Ce projet vise à promouvoir l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire. Il s'agit également de faciliter l'accès à des infrastructures de base adaptées et en suffisance. Des sensibilisations des élèves et enseignants sont également prévues.

Plus d'informations sur LHAC et ses projets? Contactez-nous!
Tél.: 02 649 00 36/37 - Mail: lhac@laicite.net - Site : www/lhac.be

Pour soutenir nos projets : compte 210-0968096-88 avec la mention 11.11.11
Attestation fiscale pour tout don à partir de 30€.



Le Service Laïque de Coopération au Développement (SLCD) a un projet inscrit cette année dans l'opération 11.11.11

«Des revenus décents pour les communautés ciblées au Burkina Faso et en République Démocratique du Congo».

Notre objectif commun avec nos partenaires au Burkina Faso (ABPAM¹) et en RDC (ADIKIS²) vise à augmenter les opportunités de développement d'activités génératrices de revenus, initiées en essayant d'apporter des solutions innovantes et en renforçant les capacités des personnes.

Vous souhaitez plus d'informations? Contactez-nous au 02 217 72 50 ou à l'adresse mail: slcd@slcd.be

Si vous désirez soutenir ce projet: compte: 732-0098351-44 communication: «slcd-opération 11.11.11»

1 ABPAM: Association Burkinabé pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants
2 ADIKIS: Action pour le Développement intégré de Kisangani

Le texte de la recherche réalisée par l'Université des Femmes sera très prochainement édité, dans le cadre du lancement de la nouvelle collection: «Les cahiers de l'UF». Il est d'ores et déjà consultable à l'adresse suivante: <http://www.egalite.cfwb.be/droits-sexuels-et-reproductifs/>

Quand une équipe de soins continus entend les demandes d'euthanasie

En 2006, était publié aux éditions EPO «Als het zover is. Verhalen van euthanasiën». En voici maintenant la version française.*

Il est certes important de rappeler le principe du respect de l'autonomie de la personne et qu'il n'appartient à personne d'autre –ni dieu, ni juge, ni médecin– de décider ce qu'est une vie digne, une mort digne. Ces principes connaissent actuellement de sérieux coups de butoir. Et les lois relatives à l'euthanasie, aux soins palliatifs que nous avons votées en 2002 ne peuvent être considérées comme définitivement acquises.

Mais au-delà de la théorie, il y a aussi les hommes et les femmes confrontés à ces questions sur le terrain. Soit parce qu'un cancer les ronge inexorablement, diminue leur autonomie, les coupe de leur vie professionnelle, sociale, les transforme progressivement en êtres de souffrance, en zombies... Soit parce qu'ils sont médecins, psychologues, infirmiers et qu'ils ont fait le

choix d'accompagner des patients, sans détour, sans faux-fuyant.

C'est le cas de l'équipe du Middelheim d'Anvers. Bien entendu, son quotidien n'est pas nécessairement celui de l'euthanasie. Elle est présente, en tant qu'équipe de soutien, tous les jours, pour tous les patients. Son choix a été de parler de ces histoires d'euthanasie, sans accaparer la parole.

Des récits de vie, des remises en question...

Il n'est pas facile de prendre la décision de quitter la vie. Cela signifie aussi la séparation avec des êtres chers, sans retour possible. La compagne qui est là aujourd'hui et qui évoque le passé, les batailles et les joies partagées, on va la quitter, irrémédiablement. Il n'est pas facile non plus pour les proches d'accepter cette décision. Un sentiment de culpabilité peut surgir. Ou de révolte

Et pour l'équipe qui est là, pour le médecin qui au fil des années a tissé une relation de confiance, voire d'amitié, combien il lui est difficile de répondre à cette demande. Combien il est tentant de prononcer des phrases telles que: «*bien sûr, je serai là pour vous accompagner*», des mots qui veulent tout et rien dire. Et le moment venu, de tourner les talons.

Le dialogue, le respect de la parole de l'autre: ce livre en est un vibrant témoignage humain. Les doutes, les interrogations, les souffrances, tout est dit. Mais aussi les moments d'apaisement, les départs sereins. Ces hommes, ces femmes qui ont eu le privilège de rencontrer cette équipe auront connu des moments intenses, la possibilité d'être entendus, de pouvoir se remettre en question. De connaître une mort digne, pas nécessairement par euthanasie, mais dans l'apaisement, après avoir été entendus et respectés. Et leurs proches auront pu se préparer au processus de deuil avant la disparition même de l'être aimé.

L'émotion que l'on ressent à la lecture de ces témoignages est quelque peu cadée par les réflexions de Rik Pinxten¹, qui nous permet, par son analyse d'anthropologue, de nous situer par rapport à la mort.

Jacqueline Herremans

Vice-présidente du CAL
Présidente de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD)

Festival de la philosophie

Multum in parvo

Penser en fête

Flagey Bruxelles du 14 au 16 novembre 2008

* Face à la mort - Récits d'euthanasies, L'équipe de soutien du Middelheim, éd. Aden, 2008, 123 pages.

1 Rik Pinxten est l'actuel président de l'Humanistisch-Vrijzinnige Vereniging (HVV).

L'année passée à la mi-novembre, Flagey a accueilli l'édition «pilote» du premier Festival de la philosophie en Belgique. Cette manifestation s'inspire de festivals semblables à Amsterdam et à Modène (en Italie) et veut rendre la philosophie accessible à un large public sous la devise: penser en fête!

La première véritable édition de ce festival aura lieu les 14, 15 et 16 novembre. Cette fois encore, l'Europe est au centre. Si en 2007, il s'agissait de l'Europe et de ses frontières –au sens propre comme au sens figuré– 2008 met à l'honneur l'Europe dans toute sa variété, sa multiplicité. Car l'Europe est *multum in parvo*, une mosaïque de peuples et de langues, de cultures et de traditions, et de... pensées –anciennes et nouvelles– de toutes les formes et de toutes les tailles.

Le festival de la philosophie est l'occasion pour ces pensées foisonnantes de dialoguer. Philosophes et écrivains, artistes et journalistes prennent part à des conférences et à des débats, à des interviews et à des causeries. Il y a des films, de la musique et du théâtre. Il y a des salons, un marché aux livres et un programme pour les enfants.

Outre le thème central de l'Europe, un philosophe est également à l'ordre du jour. Et qui choisir, à la lumière du *multum in parvo* de cette édition –sinon Arthur Schopenhauer (1788-1860), le philosophe par excellence, dans son œuvre monumentale, des petites pensées et des aphorismes?

Le coup d'envoi du festival de la philosophie est donné le vendredi soir 14 novembre, dans une atmosphère de fête. Le samedi propose un panaché varié et le dimanche, un symposium sur Schopenhauer.

Pour toute information complémentaire : www.flagey.be

Les Lumières, l'éducation... et la laïcité

Elisabeth Badinter a eu raison d'exhummer une affaire oubliée, mais significative dans son dernier ouvrage, *L'infant de Parme*.*

L'infant de Parme, c'est Ferdinand, né en 1751 et destiné à gouverner le duché de Parme. Celui-ci est une affaire relativement modeste, mais diplomatiquement particulière, voire sensible. Son père est fils du roi d'Espagne Philippe V, sa mère la fille ainée de Louis XV, sa sœur ainée va épouser Joseph II dont Ferdinand épousera une sœur.

De multiples actions et correspondances le démontrent, l'infant Ferdinand est le souci d'au moins trois des plus grandes cours d'Europe, sans parler du pape.

Ses parents décident de donner à leur fils une éducation éclairée. Ils font sciemment le choix de deux Français, plus que représentatifs de l'esprit des Lumières: l'un, responsable en premier, mais qui est un savant oublié, Auguste de Kéralio, et un adjoint, rien moins que le célèbre Condillac. Ceux-ci se liguent pour donner au futur prince une éducation soignée et érudite dans tous les domaines et fort éloignée de la religion. Malgré cela, dès son plus jeune âge, l'enfant a le goût des reliques et des images pieuses.

Avec le temps, après la mort de son père et surtout son mariage avec une princesse bigote et stupide, il prend son autonomie et manifeste sa soumission à la religion. Il revient sur des décrets supprimant les couvents inutiles et rétablit l'Inquisition. Louis XV et le roi d'Espagne ont beau adresser remontrances écrites et envoyés personnels, rien n'y fait. Ferdinand passe des heures en dévotion ainsi qu'en compagnie de paysans (et à vrai dire de paysannes). Peine à s'interroger.

L'Europe le surnomme «le bigot illuminé» (c'est-à-dire inspiré par les Lumières). Le constat est cruel pour les philosophes. Condillac, d'Alembert et la plupart des Lumières croient dur comme fer que l'éducation peut tout. Seul

Diderot est plus sensé et se moque de Condillac dans une lettre à Catherine de Russie en parlant «d'un excellent instituteur qui n'a pourtant fait qu'un sot élève».

Le cas n'est pas trop compliqué. Kéralio et Condillac n'ont aucun sens de l'élève; Condillac est brutal. Ferdinand s'oppose à eux via le parti clérical italien. Un futur monarque sait très tôt qu'il sera le prince et n'aime pas ceux qui le morgènent sans cesse.

Elisabeth Badinter tire la conclusion du triste épisode et parle de «l'espérance perdue dans le pouvoir de la raison en lequel les Encyclopédistes avaient tant voulu croire». C'est évidemment juste, mais je crois qu'en s'arrêtant là, l'auteur escamote un autre problème, qui l'obligerait à se poser des questions plus embarrassantes sur certaines visions de la laïcité.

Qu'entend-on à l'époque par éducation éclairée? Devant les problèmes inattendus posés par l'infant, Louis XV donne des instructions écrites à un ambassadeur spécial, le marquis de Chauvelin, qu'il envoie sur place. Il le charge de rappeler à Ferdinand que «ce n'est point à un prince de sa dignité à être gouverné par des moines... On peut se faire moine et n'être plus prince, mais quand on est prince, on ne peut sans ridicule être moine».

En clair, chacun doit se consacrer à sa famille et à son travail et peut prier s'il lui reste du temps. C'est au fond la doctrine de la religion, affaire privée et qui ne peut prendre trop d'importance ni influer sur le principal. C'est fort bien, mais que fait-on quand quelqu'un voit dans la religion son inspiration essentielle? C'est bien le problème qu'a posé aux Belges le roi Baudouin. Et quel est le sens d'avoir en principe une doctrine portant sur le sens de la vie, de la mort et de l'éternité tout en s'accordant pour qu'elle ait peu d'importance? Dans l'affaire de l'infant de Parme, l'«os» est plutôt là, mais il y a des questions sur lesquelles les laïques, français surtout, peinent à s'interroger.

Patrice Darteville

* Elisabeth Badinter, *L'infant de Parme*, Fayard, Paris, 2008-161 pp. Prix: ± 13,50 euros.

Goswin, baron de Stassart: «contre toute exagération»

Au milieu du XX^e siècle, une partie des documents privés du baron Goswin de Stassart fut trouvée dans une cachette murée de l'Académie Royale de Belgique. Faite d'une manière qui rappelle le prétexte littéraire des meilleures traditions romanesques, cette découverte —jointe à la documentation déjà connue sur le même sujet— a permis à Marie-Rose Thielemans¹, médiéviste de formation et spécialiste de l'histoire institutionnelle de la Belgique sous le régime français, de raconter dans son ouvrage, *Goswin, baron de Stassart (1780-1854). Politique et Franc-maçonnerie*², l'épopée d'un homme public qui a traversé le temps et l'espace –physique, politique et culturel– à une époque cruciale entre le siècle des Lumières et l'époque contemporaine, tout en restant cohérent avec sa pensée, celle d'un partisan du juste milieu, «contre toute exagération.»

Fils d'un joséphiste, Goswin de Stassart fut bonapartiste, francophile, franc-maçon, libéral modéré, capitaliste sans terres et anticlérical. Il partagea sa vie entre une carrière politique et administrative —qui le mena jusqu'à la charge de président du Sénat belge en 1831— et son activité littéraire, en tissant un énorme réseau de relations que les documents privés découverts à l'Académie illustrent efficacement.

Marie-Rose Thielemans reconstruit la vie du baron de Stassart à travers la mise en lumière de ce réseau. Cette méthodologie historiographique actuelle fait tout l'intérêt de cet ouvrage, qui révèle, par ailleurs, la manière dont le baron fit sa place dans la société. Descendant d'une famille récemment anoblie, il préféra rester désargenté pendant la moitié de sa vie plutôt que renoncer à la vie sociale. À partir du 31 mars 1835, date de son élection à la Grande Maîtrise du Grand Orient de Belgique, qui venait de naître, il ne fut plus tributaire de la vie sociale, mais à sa tête. Invité par le roi Léopold I^e à présider la maçonnerie pour la rallier au trône et combattre l'orangisme, il accomplit sa tâche efficacement. L'intervention de l'épiscopat belge à la suite de la bulle papale condamnant la maçonnerie en 1838, et la politisation de la maçonnerie voulue par Théodore Verhaegen, le représentant de Goswin, entraînèrent la maçonnerie belge vers le libéralisme politique, qu'il n'appréciait pas a priori, même s'il en fut le premier bénéficiaire.

L'histoire du baron de Stassart est la lutte d'un véritable libre penseur: à travers elle, Marie-Rose Thielemans nous offre la possibilité d'un regard neuf sur une époque où il n'était pas simple de se positionner «contre toute forme d'exagération».

Nicoletta Casano

Doctorante au CIERL (Centre interdisciplinaire d'études des religions et de la laïcité de l'ULB)

1 Chef de département honoraire aux Archives générales du Royaume et professeur honoraire à l'ULB.

2 Académie Royale de Belgique, Classe de Lettres, 2008.

Les cent ans de Claude Lévi-Strauss, enfant prolongé

La collection de la Pléiade accueille un ethnographe, donc un ironiste.

En faisant choix de l'ethnographie (c'est le terme qu'il emploie), Claude Lévi-Strauss, né à Bruxelles en 1908, a prolongé l'état d'enfance. L'aveu figure dans *Tristes Tropiques*, le récit reproduit en tête de l'édition de la Pléiade où sont désormais rassemblés, soigneusement élus par l'inté-

l'ethnographe cherche à se connaître et à juger l'homme d'un point de vue suffisamment élevé et éloigné pour l'absraire des contingences particulières à telle société ou telle civilisation. Comprendons que l'enfant prolongé persiste à jouer, à collectionner, à démonter, à rêver de déguisements, à

psychanalystes. Le plaisir à double foyer que l'on peut prendre à lire ou à relire Claude Lévi-Strauss est analogue à celui qui s'attache aux tours et détours d'un chanteur désenchanté, convaincu, lui, l'explorateur de mythes, lui, le savant anatomiste, qu'il ne doit pas se laisser mystifier, mais suffisamment esthète pour ne pas renoncer aux prestiges et aux complexités du style.

Un «regard éloigné»

Dans le volume de la Pléiade, il semblera parfois bien malaisé de ne pas conclure à l'existence de deux Lévi-Strauss, l'un plus écrivain, amoureux du détail qui fait signe, praticien inavoué de la physiognomonie (voyez, dès les premières pages de *Tristes Tropiques*, le portrait fouillé du psychologue Georges Dumas: un peintre n'eût pas fait mieux), l'autre plus technicien, mettant un acharnement maniaque à constituer des séries, parce qu'il sait parfaitement (suivez *La Voie des masques*) qu'*«un mythe n'acquiert un sens qu'une fois replacé dans le groupe de ses transformations»*.

En vérité, c'est le même homme qui nous parle, doté de la faculté, par excellence philosophique, de poser sur les productions de l'esprit humain ce «*regard éloigné*» — titre d'un recueil non repris en Pléiade... qui relativise en même temps qu'il rend plus tolérant. S'il est un héritage que l'anthropologue a le droit de revendiquer, c'est celui des Lumières. Encore ne s'agit-il pas de Lumières triomphantes. J'ai sous les yeux les pages, à la fin de *Tristes Tropiques*, où Lévi-Strauss porte sur l'islam un jugement sans illusion. Après avoir expliqué que

ressé, sept volumes représentatifs de son œuvre¹. Aux littéraires et aux chercheurs scientifiques, constate le penseur, n'est jamais promis un métier semblable à celui qu'exercent les juristes et les professeurs: ils ne font pas tout à fait partie du réel, ils adhèrent à «une entreprise ambiguë qui oscille entre la mission et le refuge». L'ambiguïté chez l'ethnographe tient précisément à une forme d'engagement dégagé ou de participation distanciée: «Tout en se voulant humain,

| Bae Bien-U, *Sonamu* (pins). Les beaux et inquiétants arbres de cet artiste coréen contemporain auraient pu inspirer *La Pensée sauvage* de Lévi-Strauss. Exposition «Le sourire de Bouddha» et installations de cinq artistes contemporains - Bozar, jusqu'au 18 janvier 2009.

«les hommes ont fait trois grandes tentatives religieuses pour se libérer de la persécution des morts, de la malaisance de l'au-delà et des angoisses de la magie», soit le christianisme, le bouddhisme et l'islam, le savant montre que ce dernier enchaîne le monde réel à l'autre monde: «L'ordre social se pare des prestiges de l'ordre surnaturel, la politique devient théologie. En fin de compte, on a remplacé des esprits et des fantômes auxquels la superstition n'arrivait tout de même pas à donner la vie, par des maîtres déjà trop réels, auxquels on permet en surplus de monopoliser un au-delà qui ajoute son poids au poids déjà écrasant de l'ici-bas».

L'art de s'élever jusqu'au sommet et la capacité de s'attacher au signifiant microscopique ne sont en rien contradictoires. Il suffit, pour le comprendre, de se référer à la théorie des fractales de Benoît Mandelbrot dont l'utilisation est l'un des points forts de *Regarder écouter lire*, le texte-patchwork, qui, publié d'abord en 1993, clôt l'édition de la Pléiade (remarquez le titre sans virgule, où les termes juxtaposés semblent mis sur le même plan sémantique). Sans vouloir entrer dans les détails², donc en simplifiant à l'excès, il faut à tout le moins rappeler, avec l'éditeur, cette propriété d'un objet fractal d'être «*autosimilaire*», au sens où, chez lui, «*le tout est semblable à chacune de ses parties*», et vice versa, au sens où chaque partie, à toute échelle considérée, reproduit le tout, l'exemple classique étant celui du flocon de neige formé d'une multitude de triangles équilatéraux.

Repérant des fractales dans la musique et dans les arts décoratifs, Lévi-Strauss salue au passage les intuitions de Delacroix, qui, observateur assidu de la nature, confiait à son Journal: «J'ai remarqué souvent en dessinant des arbres, que telle branche séparée est elle-même

un petit arbre...». Il cite également un musicologue, Charles Rosen, à propos de Beethoven: «Les modulations à grande échelle de Beethoven sont faites du même matériau que les détails les plus infimes, et mises en valeur de façon à ce que la parenté s'impose immédiatement à l'auditeur [...] on a le sentiment d'entendre la structure». Mais l'anthropologue ne pousse pas le comparatisme jusqu'à risquer, dans son commentaire, un rapprochement, au demeurant critiquable, entre les fractales et le procédé littéraire de mise en abyme ou de récit spéculaire en vertu duquel un motif du tapis reproduit l'ensemble du tapis ou une partie de l'histoire reflète l'ensemble de l'histoire³.

La chose est d'autant plus remarquable que, d'une certaine façon, la mise en abyme renvoie au «modèle réduit» dont il est abondamment question dans *La Pensée sauvage*⁴, soit au processus à «*vocation esthétique*» qui permet de voir «*d'un seul coup d'œil*» la totalité d'un objet, comme le montre la peinture figurative qui propose au spectateur, en réduction justement, une forme — visage, paysage ou nature morte — à contempler, donc à manipuler visuellement pour en tirer toutes sortes de gratifications intellectuelles.

Une nécessaire interdisciplinarité

Nous voici ramenés insensiblement à la notion de bricolage ou, plus savamment, de syncrétisme, qui est bien, avec la métamorphose, l'une des idées-force, obsessionnelles, sur lesquelles s'appuient les analyses de Lévi-Strauss. Toute sa vie, l'anthropologue, compositeur lui-même, fût-ce au sens purement littéraire, s'est passionné pour des questions de composition. *Regarder écouter lire* débute par des considérations sur Proust et sa manière de coudre des fragments d'époques

différentes: «À la fin du Temps retrouvé, Proust compare son travail à celui d'une couturière qui monte une robe avec des pièces déjà découpées en forme...». Sur ce plan, les littéraires, les artistes en général, procèdent-ils autrement que les mythographes, les arrangeurs de mythes, ou que les scientifiques, praticiens des sciences humaines comme des sciences dites exactes? À l'évidence, la réponse est négative car, à terme, quels que soient les dangers inhérents à l'exercice de l'imagination, il n'est point de renouveau intellectuel sans décloisonnement des disciplines, sans interdisciplinarité.

Insistons dès lors, en finale, sur l'un des enjeux de *La Potière jalouse*: montrer que la pensée populaire, la pensée analogique fondée sur la mise en correspondance de «domaines que rien n'incite à rapprocher», a anticipé sur la psychanalyse dont les prétentions à la scientificité ne sont un secret pour personne. «(La) grandeur (de Freud), avertit l'anthropologue, apparemment conscient de commettre à l'époque (1985) un crime de lèse-majesté, tient pour une part à un don qu'il possède au plus haut point: celui de penser à la façon des mythes». Par contraste, l'erreur du grand docteur de l'âme consiste à sacrifier au réductionnisme, à croire qu'un mythe peut être réductible à un seul code, sexuel en l'occurrence, qui dévalorise tous les autres. Erreur partagée par toutes sortes de gens plus ou moins savants et plus ou moins impérialistes, mais contre laquelle il n'est sans doute pas de meilleur antidote que la lecture assidue de Claude Lévi-Strauss. Au vrai, la pensée française ne compte pas tant de court-circuiteurs de son espèce! Qui, sinon lui, toujours dans *La Potière jalouse*, aurait eu le souverain culot de rapprocher Sophocle et Eugène Labiche, *Oedipe roi* et *Un Chapeau de paille d'Italie*? ■

Michel Grodent

² Détails que l'on trouvera bien sûr dans l'exposé de Mandelbrot lui-même, *Les Objets fractals*, Paris, Flammarion, coll. Champs.

³ Cf. l'ouvrage classique de Lucien Dällenbach, *Le Récit spéculaire*. Essai sur la mise en abyme, Paris, Éditions du Seuil, coll. Poétique, 1977.

⁴ C'est Dällenbach qui le fait remarquer (*Op.Cit.*, p. 77). Cf. l'édition de la Pléiade, p. 593.

Voir également une édition des deux premiers chapitres des «Structures élémentaires de la parenté», présentation, notes, dossier et chronologie par Alice Lamy, Garnier-Flammarion, n°1381, une bonne introduction à la problématique «nature/culture».

Et aussi, Jean-Jacques Nattiez, *Lévi-Strauss musicien. Essai sur la tentation homologique*, Actes Sud, 248 pp., 23 euros («En établissant une relation homologique entre musique et mythe, résume l'éditeur, Lévi-Strauss expose l'une des motivations fondamentales de son œuvre»).

2009: Année de l'Astronomie

Depuis 1609, l'Univers en observation

En souvenir des premières observations télescopiques de Galilée, l'Unesco a décidé de faire de ce 400^e anniversaire, un événement universel. En effet, pour la première fois, en 1609, vont se révéler les satellites de Jupiter, le relief de la Lune, les phases de Vénus, les taches solaires et les innombrables étoiles qui constituent notre Voie lactée.

L'hypothèse de Copernic se vérifie, le Soleil cesse d'être l'exemple de la perfection divine, que ce soit celle de Yaveh ou celle d'Apollon. Enfin, la septième sphère, déjà brisée par les observations cométaires de Tycho Brahe et la profondeur du ciel qu'il soupçonnait après avoir vu une étoile nouvelle, disparaît définitivement. L'Univers clos des anciens, centré sur la Terre, offerte à l'homme par un Dieu tout-puissant, devient un univers gigantesque centré sur le Soleil. Il faudra trois siècles pour que ce dernier concept cède sa place à un modèle géométrique qui tiendra compte du lien nouveau qu'apporte la théorie de la relativité entre l'espace et le temps.

Quand Galilée met en place les éléments de la mécanique «rationnelle», il est loin de se douter que temps et espace sont associés intimement par la vitesse de la lumière et constituent ainsi une «trame» indissociable de la présence de la matière. Si l'espace contient de la matière, la trame se déforme et durant le XX^e siècle, on la concevra courbée sous l'effet de la gravité due à la masse matérielle. Einstein avait compris que la matière doit, par gravité, faire s'effondrer l'Univers sur lui-même. Pour le maintenir «en équilibre» il avait imaginé dans ses bilans un terme qui contrecarre cette tendance: la constante cosmologique. Cet artifice ne convenait pas à son esprit encore imbu de classicisme philosophique. Il le rejette et cherchera tout le reste de sa vie une issue à ce problème qu'il espère résoudre en unifiant les deux grandes forces antagonistes: la force électromagnétique et la force de gravité. But toujours pas atteint. Dans le même temps, les nouvelles observa-

tions menées au Mont Wilson par Hubble et Humason montrent la tendance «naturelle» des systèmes d'étoiles, les galaxies, à fuir l'observateur avec une vitesse croissante en fonction de la distance.

Les cosmologistes, tout particulièrement Mgr Lemaître, construisent un univers en expansion où cette fois la constante cosmologique intervient pour vaincre la gravité. Il formule l'hypothèse d'un état de l'univers où toute la masse —donc toute l'énergie— est concentrée en une phase à haute densité et haute température. Cela ressemble à s'y méprendre à un «état initial» qu'un éventuel démiurge aurait animé. Vision que Mgr Lemaître récuse d'ailleurs avec force, mais son attachement à l'Eglise catholique fait que ses contradicteurs, par dérision, appellent cette phase un «big-bang». Ce modèle d'univers évolutif «standard», amélioré plusieurs fois, puis «inflationniste», sera conforté jusqu'en 1980 par des observations nombreuses et indépendantes. Vers 1950, Gamov prévoit que le gaz se détendant, il se refroidit avec le temps qui s'écoule et que nous sommes enveloppés par une «lueur faible» qui permet d'en mesurer la température. Après rectifications successives, la prédiction de 3°K sera vérifiée par Penzias et Wilson vers 1960. La physique des particules à haute énergie permet de comprendre pourquoi les étoiles rayonnent et comment elles évoluent dans le cadre de ce modèle standard. Il faut vérifier la texture du fond continu de rayonnement cosmologique car on montre que cette texture sera indicatrice de la courbure de l'Univers (donc de sa masse) et de son taux d'expansion éventuel. Des sondes

spatiales sont alors conçues et mises en orbite pour lever les derniers doutes.

En 1992, la sonde COBE (COsmical Background Explorer) a transmis des informations nouvelles sur le fameux «fond continu cosmique à environ 3°K», mis en évidence trente ans plus tôt. COBE ne possède pas une haute définition spatiale et les premiers résultats publiés un peu trop précipitamment montrent un «fantôme» du big-bang, 300 000 ans après, assez homogène et continu. Nettoyées des signaux parasites, les données soumises à une analyse plus pointue font apparaître d'importantes inhomogénéités. Le fond cosmique paraît «maculé».

Dans la foulée, de nombreuses observations sont menées, notamment dans l'Antarctique, au moyen de ballons stratosphériques (projet Boomerang et autres). Au total, vingt-six opérations. Cela permet de préciser les estimations et de les étendre à tout le ciel.

Enfin, en 2003, une sonde beaucoup plus performante, WMAP (Wilkinson Microwave Anisotropy Probe) révèle sans ambiguïté une texture granulaire assez régulière (au pas de 1° d'angle) indiquant des fluctuations de température de quelques dix millièmes de degré Kelvin autour de 2,735... ainsi qu'une zone lacunaire assez vaste. La structure granulaire, là où elle se manifeste, présente une sous-structure au pas de 22 et 14 arc-minutes et peut-être moins.

Ces résultats très concordants avec d'autres dénominations conduisent, depuis l'an 2000, à un nouveau modèle d'univers, «en moyenne» sans courbure significative, c'est-à-dire

à un «hyperplan» dans l'espace de représentation à quatre dimensions (espace-temps) de la relativité. «Sans courbure» générale est une grosse surprise. En «expansion accélérée» en est une autre qui remet à la mode la constante cosmologique renier par Einstein et maintenue par Lemaître. L'expansion «accélérée» implique évidemment l'hypothèse d'une «phase initiale» très condensée et une «détente» dont on ne sait si elle est violente ou progressive. Pour éviter cette hypothèse, des cosmologistes contemporains sont amenés à envisager l'introduction dans leurs théories de dimensions spatio-temporelles supplémentaires (cinq, six ou même plus!).

Repenser la notion d'espace-temps

Tout cela conduit à devoir impérativement repenser la notion d'«espace-temps». En effet, dans les conditions présentes, la «matière observable» par son rayonnement électromagnétique (lumière blanche et tout le spectre depuis les ondes radio jusqu'au rayonnement gamma de très haute énergie) représenterait 4,6% ($\pm 0,15\%$) de la masse totale de l'univers pour 23% ($\pm 1\%$) de «matière sombre», pas très bien définie, mais détectable par ses effets gravitationnels (images de galaxies déformées et démultipliées en croix et arcs prévus par Einstein ainsi que les «trous noirs») désormais observés par le Télescope spatial Hubble et les télescopes géants au sol. Le solde, 72% ($\pm 1,5\%$), est une plus grande inconnue encore qu'on appelle, faute de mieux, «énergie noire»¹.

La part laissée à la «matière visible», faite de protons, neutrons, électrons et les atomes ou molécules qui en résultent, est véritablement «très faible».

Néanmoins, elle représente des milliards de galaxies contenant des milliards d'étoiles, des gaz ou poussières mélangés à quelques planètes périphériques (quelques pour mille) sans doute parfois porteuses de structures qualifiables de vivantes... dont nous sommes évidemment! N'y a-t-il pas là de quoi fausser notre jugement objectif?

La «matière sombre» reste une énigme quant à son état physique, mais on en perçoit les effets indirects. L'«énergie noire» correspond à ce qui est nécessaire pour accélérer l'expansion observée. On tend à l'identifier à

l'«énergie du vide» mise en évidence par Casimir en 1948 alors qu'il étudiait les fluctuations quantiques du vide entre deux électrodes chargées. Cette découverte fut oubliée pendant trente ans, puis exhumée lors des recherches rendues possibles en physique quantique grâce aux progrès technologiques. Elle est désormais accaparée par les cosmologistes, trop heureux de trouver un *deus ex machina* à leur convenance.

La part réputée «médiocre» de la matière dans un univers «noir, sinon sombre» remet en question la formulation classique de la coexistentialité de la matière, de l'espace et du temps, de leur «nature profonde» et de leur rôle dans l'«architecture de l'Univers»².

© AFP

La Voie lactée: unique ou multiple?

tière est réduite à peau de chagrin, la courbure n'est plus générale, mais faite de singularités locales: déformations, micro- et macro-trous noirs.

Une autre conséquence est un découpage de l'espace et du temps. À terme, cela pourrait nous faire revenir aux notions d'univers infini et éternel auxquelles la physique d'après 1920 avait fait renoncer la majorité des cosmologistes. Ce serait l'abandon du mythe (déjà inscrit dans la «Genèse») d'une origine du temps qui gênait beaucoup les matérialistes et les athées. Ce retour à la ligne de pensée qui a coûté la vie à Giordano Bruno rétablirait leur confort intellectuel par l'évanescence apparente de la notion de création. Les contradicteurs seraient alors déstabilisés en proportion!

Constatons que nantis, aujourd'hui,

¹ Données toutes récentes, à la suite d'une nouvelle analyse des mesures de WMAP et publiées dans la revue *Sky and Telescope* en juin 2008. Dans l'hypothèse d'un modèle d'Univers «inflatoire amélioré», l'âge de celui-ci est estimé à 13,73 ± 0,12 milliards d'années et le paramètre de «Hubble» qui évalue son taux d'expansion est estimé à 70,1 ± 1,3 kilomètres par seconde et par Mégaparsec. Pour rappel, un Mégaparsec vaut 3,26 millions d'années-lumière.

² Les opposants au modèle d'Univers en expansion, en l'occurrence Hoyle, Bondi et Lyttleton, avaient tenté sans succès vers 1950-60 de proposer une «génération spontanée» de la matière (et de l'antimatière) au départ du rayonnement électromagnétique sous la forme du photon. Dans les années 1990, Brout, Gunzig et Englert ont proposé un mécanisme plus raffiné basé sur les fluctuations du vide quantique. Il pourrait tracer une voie prometteuse.

³ Rappelons à ce sujet de pertinences remarques d'Ilya Prigogine qui ont amené une réorientation des conceptions qu'on se fait de cette «fonction thermodynamique».

André Koeckelenbergh

L'entretien de Jean Sloover avec Bernard Teper

Pourquoi ont-ils tué Jaurès?

**Déification des marchés et dogmes économiques:
aujourd'hui, de nouvelles formes de cléricalisme se sont
développées...**

«Le capitalisme financier, miné par sa propre logique spéculative, ne pourra pas prolonger indéfiniment son expansion [...] La crise éclatera en son épicentre, aux États-Unis, dont les taux dendettement sont proprement ahurissants [...] Le lieu de vulnérabilité n'est pas tant la Bourse que le secteur immobilier artificiellement soutenu par un ensemble de politiques gouvernementales [...] Le système se grippe. La spéculation immobilière touche à ses limites [...] Si l'Amérique s'écroule, le monde tremblera...». Ces phrases ne sont pas extraites d'un éditorial récent sur la crise financière: ils figurent dans le livre d'un anthropologue français¹ de Californie qui y étudie la formation des prix dans le secteur du crédit. Un essai écrit avant 2006... Ce qui arrive aujourd'hui à la finance mondiale a donc été annoncé de longue date. De surcroît, l'ouvrage concerné est loin d'être le seul à l'avoir fait... Alors, pourquoi ces annonces sont-elles demeurées à ce point confidentielles? Pourquoi les médias ne se sont-ils pas empressés d'en informer leurs publics? D'où vient une telle chape de plomb, un tel silence assourdissant, sinon, dans le chef des responsables politiques et médiatiques, d'une incapacité à accorder du crédit à ce qui fait tache dans un discours dominant tout entier imprégné d'un devoir messianique d'espérance en un avenir de prospérité générale? Ce devoir a un nom: la foi. Que peut la laïcité contre une telle croyance profane mais délétère?

Bernard Teper, vous présidez l'Union française des Familles laïques². Vous affirmez qu'il faut combattre le turbo capitalisme et que, pour ce faire, il faut... changer de paradigme?

| **Bernard Teper:** Pour penser un monde qui a changé, on ne peut pas recourir seulement aux idées du monde précédent: il faut, oui, changer de paradigme pour promouvoir les idées qui permettent de construire un avenir émancipateur.

Le nouveau paradigme que vous proposez consiste à séparer clairement la sphère privée, laissée à la logique de marché, de la sphère publique qui doit être entièrement soustraite à cette logique. Ce paradigme de la séparation, dites-vous, a un nom: la laïcité. Historiquement, la laïcité désigne une conception politique qui vise la sécularisation des institutions publiques et la suppression des pressions du clergé sur la gestion de la chose publique. Comment étendez-vous cette notion au confinement de l'économie marchande à la sphère privée?

La laïcité est liberté absolue de conscience, mais aussi principe de séparation de la sphère publique et de la sphère privée. La sphère publique est celle de l'autorité politique et celle de la constitution des droits et des libertés: écoles, services publics, etc. Cette sphère publique doit être régie par des règles qui garantissent un exercice plein et entier de la citoyenneté. La sphère privée est celle de la société civile, même si elle s'exprime sur des lieux publics. Il n'y a donc pas superposition entre le domaine juridique public et la sphère publique. Historiquement, c'est dans le domaine idéologique et religieux que le combat laïque a commencé. Aujourd'hui, les Églises prétendent toujours régenter la sphère publique, mais d'autres forces cléricalisées se développent. Notamment le cléricalisme financier qui déifie le marché, ses nouveaux prêtres qui agissent dans les médias sous la coupe de leurs «vêqués»: les directeurs de rédaction des grands médias... Et comme ces médias appartiennent aux dirigeants de la gouvernance mondiale, le tour est joué! Il convient donc de mener aussi la bataille laïque de la séparation dans les domaines économiques, sociaux et politiques: le capitalisme vise à submerger la sphère publique par la sphère privée là où, hier, le communisme soviétique visait à submerger la sphère privée par la sphère publique!

Vive la République sociale!

La notion de laïcité s'est progressivement étendue à la volonté de défendre l'Homme en combattant toutes les formes d'oppression et d'aliénation quelles qu'elles soient, y compris économiques, donc. Ainsi, la notion de laïcité renvoie-t-elle actuellement aux forces qui veulent «construire une société juste, progressiste et fraternelle, assurant à chacun la liberté de pensée et son expression, adoptant le libre examen comme méthode de pensée et d'action, le tout en dehors de tout dogme et en respectant autrui dans ses convictions». Le recours à la laïcité pour lutter contre la marchandisation des activités humaines se justifie donc aussi par cette posture antidogmatique, les impératifs du marché ayant pris, ces dernières décennies, des allures de «Tables de la Loi»?

Ma réponse est dans votre question! Victor Hugo s'exclamait: «Le cléricalisme, voilà l'ennemi!». C'est toujours vrai! La laïcité n'a jamais été contre les religions, mais contre les communautarismes et la prétention des Églises à nous imposer leurs dogmes partout et notamment dans la sphère publique. La laïcité économique n'est pas contre le marché, mais contre la prétention du cléricalisme économique de nous imposer les dogmes du marché et de la concurrence dans la sphère publique. De même que les signes religieux ne doivent pas apparaître dans la sphère publique, les règles du marché ne doivent pas apparaître dans la sphère publique économique.

© AFP

espace à l'extrême droite en abandonnant les couches populaires attachées aux principes laïques et républicains. De même, cette politique a permis que soit imposé, aux peuples d'Europe, le traité de Lisbonne, alors que, par référendum, la plupart des pays auraient refusé ce traité! Ces partis ont donc violé les peuples! La crise leur fera entendre raison: aujourd'hui, on ne parle plus du Pacte de stabilité de Maastricht, il y a toutes ces nationalisations, etc. Cependant, ne soyons pas naïfs: on continue à privatiser les services publics en les remplaçant par des Services sociaux d'intérêt général, chevaux de Troie de la privatisation des profits et de la socialisation des pertes...

Rien n'est écrit

Vous considérez que le paradigme de la séparation de la sphère privée et de la sphère publique est de taille à renouveler la pensée de ce que vousappelez la «gauche transformatrice». Quelle est la composition socio-logique et idéologique de cette mouvance politique?

Il ne peut y avoir de transformation sociale sans une alliance large entre les couches moyennes, les couches populaires —les ouvriers, les employés— et le «lumpenprolétariat»: les «sans». L'abandon des couches populaires par les partis socialistes et sociaux-démocrates nous oblige tout particulièrement à faire un travail d'éducation populaire laïque tourné vers l'action dans ces couches populaires. Sur le plan idéologique, la base du système d'alliances larges est de pousser les principes républicains le plus loin possible pour atteindre la République sociale.

Comment, à la lumière de ce que nous venons d'évoquer, regardez-vous la crise financière que nous traversons actuellement?

Cette crise, d'abord, sera terrible pour les salariés et les citoyens: chômage de masse, contraction de la protection sociale et du pouvoir d'achat, etc. Néanmoins, cette crise peut être politiquement efficace à moyen terme. La gauche laïque —qui seule peut construire un projet émancipateur— est en panne de ligne stratégique car la majorité des élus et des militants de gauche voient leurs credo s'effondrer. La majorité des élus et des militants de gauche ont refusé d'admettre que la pensée conformiste dominante était basée sur des dogmes et ils ont suivi les élites bourgeoises autopropagées; convaincus de la «fin de l'histoire» annoncée par Francis Fukuyama, ils ont lié leur sort à la droite néolibérale européenne. Ce qu'il faut comprendre, c'est que nous sortons de deux périodes successives de glaciation intellectuelle: celle liée au communisme soviétique et celle liée à la dogmatique néolibérale. Or, rien n'est écrit, il n'y a pas de fatalité; la construction de l'avenir est toujours un chantier. Le plus urgent est donc désormais d'ouvrir en profondeur le débat démocratique, la délibération citoyenne. Nous avons des propositions. Elles ne sont pas la vérité ultime: nous devons les confronter à d'autres. Au sein de la gauche, qui peut seule porter nos exigences sociales et laïques, ce débat doit se faire sans exclusive: les partis socialistes et sociaux-démocrates, qui restent la principale force politique, ont trop longtemps refusé de discuter avec les mouvements qui ne font pas partie du Parti Socialiste Européen. ■

¹ Paul Jorion, *Vers la crise du capitalisme américain?*, Editions La Découverte, janvier 2007, 256 pages.

² L'UFAL est un mouvement d'éducation populaire qui milite contre le familialisme: pour l'UFAL, contrairement à l'idée que défendent les familialistes, ce n'est pas la famille qui est la base de la société, mais le citoyen. L'UFAL regroupe plus de 4 000 familles présentes dans plus de 40 départements français. Elle prône une laïcité qui permette l'émanicipation humaine par le principe de stricte séparation de la sphère privée et de la sphère publique. Elle estime que les politiques familiales doivent respecter l'intégralité des principes laïques et républicains basés sur la promotion du citoyen. www.ufal.org

Sport, politique et argent

L'idéal sportif, requiem pour un rêve démocratique?

Pourquoi parler encore de Jeux olympiques? Parce que «le sport» est un extraordinaire vecteur d'amnésie collective. Les opposants politiques chinois en savent à présent quelque chose. Au centre de la manipulation, un étrange cercle d'initiés peu regardants: le CIO.

Berlin 1936, Moscou 1980, Pékin 2008: les J.O. ont très souvent été l'objet de mouvements de boycott, au nom de la défense des droits de l'Homme et des libertés démocratiques. Sans succès: c'est le triste constat des ONG cette année encore... Les Jeux olympiques de Pékin n'auront strictement rien changé à une réalité déjà usée: les droits de l'Homme restent —encore et toujours— en rade des jeux de l'arène. Pire: selon Jean-Marc

étaire. Le mérite sportif lave plus blanc.

Le sport, oxygène des dictatures

Brohm a plongé dans des archives restées longtemps secrètes du CIO, cachées en Suisse, «pays de l'olypmisme». Il s'est livré à un minutieux travail de fourmi et a pu exhumer

rôle et l'objectif principal des Olympiades est de consolider l'image de marque du régime qui les organise et ce, dans la plus parfaite indifférence (et en dépit) de son éventuelle composante antidémocratique, voire... en la soutenant.

Cela, on le perçoit bien, justement depuis Berlin, 1936. Là où Jean-Marie Brohm risque de marquer davantage les esprits, c'est lorsqu'il met en cause le tout-puissant Comité International Olympique (CIO) lui-même...

De 1936...

«Les Jeux ont été, très exactement, ce que j'ai souhaité qu'ils fussent. À Berlin, on a vibré pour une idée que nous n'avons pas à juger, mais qui fut l'excitant passionnel que je recherche constamment. On a, d'autre part, organisé la partie technique avec tout le soin désirable et l'on ne peut faire aux Allemands nul reproche de déloyauté sportive. Comment voudriez-vous dans ces conditions que je répudie la célébration de la X^e Olympiade? Puisque aussi bien cette glorification du régime nazi a été le choc émotionnel qui a permis le développement immense qu'ils ont connu...» (Baron Pierre de Coubertin, «à propos des J.O. de Berlin», 4 septembre 1936).

Pour Jean-Marie Brohm, le CIO tient d'une mécanique remarquablement bien huilée qui se cache derrière une (sainte) charte aussi vague que ronflante. Il pointe deux antennes du comité, toujours les mêmes depuis un siècle:

• «Rien ne doit empêcher nos beaux Jeux de réussir, et nos athlètes de participer».

rie Brohm, sociologue, anthropologue et philosophe français, «les grandes manifestations sportives renforcent les pouvoirs discrétionnaires de dictatures qui les organisent, en détournant l'attention de spectateurs hébétés et fascinés par la geste triomphale de l'athlète conquérant». Jean-Marie Brohm nous rappelle, dans son ouvrage consacré à Berlin 1936* que les Jeux olympiques ont toujours relayé avec ferveur les diverses formes de propagande

© AFP

des documents surprenants, souvent inconnus, qui ont permis d'établir un dossier accablant quant à l'attitude des dignitaires olympiques, notamment dans l'édition de... l'hittérisme!

Jean-Marie Brohm nous rappelle que le «très respectable» Pierre de Coubertin ne tarissait pas d'éloges à l'égard d'Adolf Hitler, en qui il saluait «l'un des plus grands esprits constructeurs de son temps». Pour Brohm, le

- «Nous ne sommes pas là pour faire de la politique».

Et de décrire un modus operandi toujours identique:

- Dans un premier temps, le CIO fait l'objet de critiques constantes émanant d'organisations de défense des droits de l'Homme (Médecins sans Frontières, Amnesty, ou plus).

- À l'entame des Jeux, le CIO évoque la «possibilité» que Pékin soit tenté de relâcher la pression sur les voix déviant de la doctrine du régime. Sans aucune certitude: «l'action politique n'est pas dans les attributions du CIO»...

- Au fil des compétitions, il n'est plus possible d'ignorer les exactions du régime: tabassage de journalistes et de touristes, Internet «bouclé», liberté de culte remise en question, dissidents (Hu Jia, He Depu, Zeng Jinyan...) soudainement évaporés. Le régime stalinien chinois saisit cette occasion unique de «montrer ses muscles» au monde entier.

- Temporisation: les exploits des Dieux du stade étouffent les «esprits critiques et négatifs»: les ONG sont priées de se taire (ou de chanter et danser avec les autres).

- Car rien n'y fait: voici l'heure des médailles et de la célébration finale. Pour Nicolas Bequelin, de Human Rights Watch, les J.O., loin de «favoriser» les réformes en matière de droits de l'Homme, «les ralentissent de fait et provoquent l'augmentation des exactions étatiques». La boucle est bouclée.

...à 2008, une merveilleuse stabilité

Pour le CIO, la cérémonie de clôture des Jeux est, comme du temps de Coubertin, l'occasion de l'autoglorification: «Les Jeux Olympiques de Pékin ont été une réussite extraordinaire, rarement vue, sans doute inégalable. Je ne peux que saluer notre extraordinaire organisation des Jeux, main dans la main avec ce pays remarquable qu'est la Chine» (J. Rogge, AFP 1/9/2008).

Avec une mise en garde pour les détracteurs: «Le CIO et les Jeux Olympiques (?) ne peuvent imposer de changements à des nations souveraines, ou régler tous les maux du monde», déclare Rogge. Un pays qui gagne autant de médailles d'or ne peut pas être fondamentalement mauvais...

1936-2008: même rhétorique, à quelques détails près.

«Aucun observateur sérieux ne peut encore douter de l'existence d'une collusion idéologique profonde et permanente entre le CIO et les régimes totalitaires, dont le Parti communiste chinois fut cette année un parfait exemple», écrit encore Jean-Marie Brohm. Il rappelle que, comme jadis pour Berlin-1936 ou naguère pour Moscou-1980, le CIO n'émet jamais aucune réserve ni aucune critique, et refuse surtout de voir que les Jeux continuent à être utilisés, par les États organisateurs, comme des instruments: de propagande à l'extérieur, et de répression à l'intérieur. Il va parfois encore plus loin: Hein Verbruggen, président de la commission de coordination de Pékin-2008 du CIO, estimait ainsi «regrettable que les Jeux de Pékin soient utilisés comme une plate-forme par des groupes qui ont des objectifs politiques et sociaux» et critiquait sévèrement les «récupérations» des organisations de défense des droits de l'Homme (AFP, 6/7/2007).

Le CIO, organisation non gouvernementale d'un genre... particulier, tient à conserver toute sa puissance réactionnaire, qui est redoutable. Composé de 115 membres, il fut ainsi longtemps la «chose» de Juan Antonio Samaranch, un ex-dignitaire franquist.

Une mine d'or

Le CIO est une asbl qui, dans le concept de l'or olympique, aime surtout... l'or. Structuré comme une véritable multinationale, avec ses banquiers, ses juristes et ses experts en marketing, il est divisé en quinze départements employant plusieurs centaines de personnes. Depuis Los Angeles, on sait que l'organisation de J.O. peut devenir très rentable si la ville organisatrice «se comporte de manière positive». Selon Brohm, le CIO profile toujours ses intérêts dans des contextes politico-économiques pour le moins filandreux.

Pierre Eyben, journaliste indépendant spécialisé dans les «comptes» douze, synthétise ainsi les «avoirs» du CIO (*): «(Le CIO) est propriétaire de la marque «Jeux Olympiques» et de tous les symboles qui s'y attachent (drapeau, devise, hymne,...) et perçoit le tiers des —colossaux— droits télévisuels. Rien que pour les droits de retransmission

La foire du livre Politique

Date : 15 et 16 novembre 2008

Lieu : Ancienne Halle aux viandes - Liège (rue de la Halle, à proximité de la place Saint-Lambert)

Tarif : 3 € tarif plein
1 € pour :

- ★ moins de 25 ans
- ★ demandeurs d'emploi
- ★ groupes (min. 10 personnes)

Programme, débats, exposants et dédicaces : www.lafoireduivre.net

Ouverture des portes

Samedi 15 novembre 2008 : de 13h à 23h

Dimanche 16 novembre 2008 : de 13h à 19h30



aux États-Unis des J.O. de Pékin 2008, NBC a déboursé 894 millions de dollars! On estime la totalité des droits de retransmission pour les Jeux de Pékin à 1,74 milliard de dollars». En 2008, le sponsoring a rapporté 866 millions de dollars au CIO. Pour Pékin, le budget avoué est de 42 milliards de dollars et le premier bénéficiaire en est le CIO lui-même. Il gère aussi la couverture télévisuelle des J.O. dans la seule logique de la «valeur ajoutée»; 4,5 milliards de personnes à travers le monde ont eu accès à la couverture des Jeux de Pékin.

Qui peut dès lors accorder encore le moindre crédit à la «religion olympique»? Seuls certains Tartuffe feignent de croire à la sincérité du «mythe olympique». «Les «principes éthiques» de l'olympisme ne sont en fait qu'un alibi destiné à légitimer le Nouvel Ordre économique mondial», conclut Brohm. ■

Olivier Swingedau

- «1936: Les Jeux Olympiques à Berlin», André Versaille éditeur, 2008
- «Pierre de Coubertin, le seigneur des anneaux. Aux fondements de l'olympisme», Paris, éditions Hermann, collection Horizon critique, 2008, 144 p.
- Jean-Marie Brohm est professeur de sociologie à l'Université Paul Valéry, Montpellier 3. Il est le fondateur de la revue «Quel corps?» qui analyse l'idéologie sportive.

Une interview de Peter de Caluwe

La nouvelle «ère» de Caluwe à la Monnaie

On attendait avec curiosité la première saison de Peter de Caluwe, succédant à Gérard Mortier et Bernard Foccroulle, deux règnes prestigieux. On n'a pas été déçu: qualité, diversité, surprises constantes avec un seul bémol: la difficulté pour l'Orchestre d'admettre son nouveau directeur.

Peter de Caluwe, engagé comme dramaturge à la Monnaie par Gérard Mortier, en 1986, avait déjà occupé d'importantes fonctions au Nederlandse Opera. Un bilan de cette première année à la tête de la Monnaie. Une interview de Christian Jade.

Après une année très ambitieuse, comment peut-on définir le «style de Caluwe»?

| Peter de Caluwe: Je cherche à atteindre un niveau minimum de «qualité Monnaie», dans des genres très diversifiés. Je ne veux pas que la Monnaie s'insère dans une «niche», soit élitiste, soit populaire. Il y a beaucoup de styles possibles pour rendre l'opéra vivant aujourd'hui. Du moment que la qualité est là, une dramaturgie peut être classique, ou aidée par la vidéo, ou plus conceptuelle. L'essentiel est que chaque œuvre trouve les meilleurs spécialistes pour la rendre passionnante pour un public contemporain. J'aime le risque comme faire jouer une œuvre peu connue, la

«Médée» de Cherubini, avec un orchestre classique (celui de la Monnaie), un chef baroque (Christophe Rousset) et un metteur en scène de théâtre (Krzysztof Warlikowski).

Un seul accident de parcours: la nomination, contestée par l'orchestre,

© Marco Borggreve

tre, d'un «directeur musical», Mark Wigglesworth.

Je regrette que l'orchestre n'ait pas voulu d'un chef «hiérarchique», qui ne se contente pas de diriger chaque œuvre avec talent mais organise une véritable responsabilité hiérarchique. Et cela, à l'intérieur de l'orchestre, pour développer son sens des responsabilités et en coordination avec le reste des personnels de la maison. Je ne veux pas de conflits, ni de «compromis», mais un consensus harmonieux, qui permette à tous d'aller ensemble dans la même direction. La solution? Je vais nommer un «directeur des départements musicaux», qui, avec moi, assumera cette coordination hiérarchique. Mark Wigglesworth restera encore un an et garde bien entendu toute mon estime. Je travaillerai désormais avec de nombreux chefs, de grande réputation internationale, classiques ou «baroques», en laissant aussi la place à de jeunes talents. Je veux atteindre un bon «mixte» de tous les styles.

Avez-vous les moyens financiers de vos ambitions artistiques?

Savez-vous que notre budget, de 30 millions d'euros, n'a pratiquement pas augmenté depuis la fin de l'ère Mortier (1990)? Je suis donc en train de négocier avec les autorités politiques de tutelle un contrat de dix ans, basé sur un principe: les sub-sides vont au bâtiment, au personnel permanent, dont l'orchestre. La création artistique, nous la payons nous-mêmes par nos recettes propres. Plus question, comme maintenant, de payer de l'artistique avec

de l'argent dû au personnel. C'est un pari car notre salle de 1 100 places ne peut se comparer avec l'Opéra de Paris, dont les deux salles font 3 300 places et qui reçoit une subvention de 160 millions d'euros!

La qualité de vos doubles distributions a frappé les mélomanes. Comment faites-vous pour obtenir des castings d'une telle qualité?

D'abord, il faut faire des économies à l'intérieur de l'institution, en revoyant les méthodes de travail. Et puis mon expérience au Nederlandse Opera d'Amsterdam a fait de moi un «négociateur redoutable» avec les grands chanteurs que je connais bien et qui viennent ici pour la qualité du travail et de l'équipe. Mais il y a des limites, d'autant que la concurrence des opéras est de plus en plus rude et que nous péchons tous dans le même vivier de chanteurs et de metteurs en scène dont la carrière «explose» et augmente leurs exigences. C'est une spirale infernale: les scénographes exigent d'être payés au tarif des metteurs en scène, et de moins en moins d'artistes acceptent de travailler pour le prestige, même à Glyndebourne.

Reste la solution des «coproductions» pour réduire les frais?

D'accord, mais je veux m'associer avec des opéras où je retrouve le même point de vue artistique et presque philosophique, et des salles de taille comparable. Alors oui au Liceu de Barcelone, à Londres, pas Covent Garden mais l'ENO (English National Opera), Munich et pas Berlin, l'Opéra de Rome et pas la Scala de Milan et à New York, pas le Metropolitan mais le New York City Opera, que dirigera dès l'an prochain Gérard Mortier, après l'Opéra de Paris. Quant au Festival d'Aix, dirigé par Bernard Foccroulle, il compte déjà huit associés de grande taille, mais nous sommes ouverts au dialogue. ■

Propos recueillis par Christian Jade

Opéra - Anish Kapoor à la rencontre de Pelléas et Mélisande à la Monnaie

Une interprétation contemporaine du symbolisme

Le Théâtre royal de la Monnaie a programmé en ce début de saison l'opéra symboliste de Debussy et Maeterlinck. La scénographie a été confiée au sculpteur d'origine indienne Anish Kapoor qui a réalisé une sculpture unique et monochrome. Le metteur en scène Pierre Audi la décrit comme «*anatomique, rouge, étançonnée, comme l'œuf de Jérôme Bosch et soumise à un mouvement de rotation*» et ajoute que cette forme «*a opéré sur l'ensemble de la production*». Plus encore, elle nous a semblé offrir une nouvelle interprétation de ce qui compose l'univers symboliste et des correspondances entre les imaginaires de Debussy et de Maeterlinck.

Mallarmé écrivait «*nommer un objet, c'est supprimer les trois quarts de la jouissance du poème qui est faite de deviner peu à peu: le suggérer, voilà le rêve. C'est le parfait usage de ce mystère qui constitue le symbole*». Et von Humboldt: «*Dans les symboles, une idée invisible est exprimée par une figure visible. Alors qu'ils partent d'objets simples et naturels, ils arrivent aux idées qu'ils ne connaissaient pas d'avance*».

Forme découpée et régulière, la sculpture de Kapoor est faite de courbes et contre-courbes qui dessinent un volume sans référent univoque, correspondant par-delà la distance d'un siècle aux préceptes esthétiques de l'Art nouveau qui, en architecture ou en sculpture, en danse ou dans les premiers essais cinématographiques, rêvait d'une ligne vivante en trois dimensions s'animant dans une sorte d'autogénération continue. Le mouvement de rotation et une mise en scène basée sur la continuité entre les actes et les scènes auxquels tous les acteurs assistent accentuent l'effet de continuité. Chez certains artistes de l'Art nouveau et chez Debussy, le geste esthétique continu recherche le naturel:

«*ma mélodie est intentionnellement ininterrompue, sans nulle trêve, car elle vise à reproduire la vie elle-même*». Dans cette perspective, les jeux de lumière de Jean Kalman incarnent, en ombres chinoises mouvantes et ondoyantes, le lent glissement des nuages ou le miroitement d'une surface aquatique.

Debussy construit la continuité de ses lignes musicales sur les récurrences des motifs qui s'enchaînent, passent d'une voix secondaire à une voix principale, varient parfois, s'allongent ou sont raccourcis et se dotent d'ambivalences harmoniques. Dans le drame de Maeterlinck, une impression de litanie née de la répétition des mots permet «*de faire entendre, par-dessus les dialogues ordinaires de la raison et des sentiments, le dialogue plus solennel et ininterrompu de l'être et de la destinée*» et de faire surgir «*une effrayante mare tenebrum où sévissent les étranges tempêtes de l'inarticulé et de l'inexprimable*».

Le vertige qui naît des paroles où le sens glisse d'un élément à sa répétition est aussi celui du mouvement gyroscopique de la sculpture dont le sens et la vitesse varient sans cesse, à tel point que ne subsiste plus qu'une impression générale de mouvement sans direction identifiée. La sculpture reflète ainsi les propos de Mélisande sur son lit de mort: «*Je ne comprends pas non plus tout ce que je dis, voyez-vous... Je ne sais pas ce que je dis... Je ne sais pas ce que je sais... Je ne dis plus ce que je veux*».

Plusieurs des grandes réalisations d'Anish Kapoor ne se laissent pas appréhender dans un seul regard: pour *Melancholia* conçue au Mac's du Grand Hornu, le sculpteur travaillait l'idée de la transformation d'une forme en démarquant d'un rond pour se terminer par un carré tandis que *Marsyas* traversait la Turbine Hall de la Tate Modern à Londres et invitait le spectateur à éprouver le lieu.

Pour *Pelléas* au contraire, cette matrice constitue un espace clos qui s'encadre dans le cube scénique. La conscience qu'ont les personnages de Maeterlinck d'un intérieur et d'un extérieur en est exacerbée, du huis clos où se joue le drame et d'un là-bas ou d'un au-delà vers lequel leurs regards se tournent. Et de la même manière qu'un demi-cercle dessine sa sphère de révolution, l'espace clos se laisse percevoir par la rotation qui anime la sculpture; il se dresse tel un globe terrestre tournant sur son axe, sur lequel les zones de ce

| L'œuvre d'Anish Kapoor.

monde se révèlent tour à tour tandis que le spectateur s'offre le regard d'un démiurge.

Le projet «*Night at the Opera*» du TRM a permis qu'une rencontre avec les chanteurs ait lieu à l'issue d'une représentation. Autant chaque membre du public pouvait constater combien la place qu'il occupait dans l'espace du théâtre influait sur sa perception auditive de l'effet de la sculpture agissant comme couche acoustique, autant les chanteurs ont exprimé leurs intentions de jouer avec ces possibilités particulières de projection du son. La sculpture a modelé aussi leur jeu scénique, leurs positions, attitudes et mouvements dans un lieu qu'il s'agissait de s'approprier, de conquérir. ■

Thérèse Malengreau
Pianiste-concertiste, collaboratrice scientifique à l'ULB.

Les *Night at the opera* du TRM, s'adressent aux jeunes de moins de 26 ans; elles enchaînent des workshops et la représentation de l'opéra qui est suivie encore d'une rencontre avec les chanteurs. Voir site www.lamonnaie.be et possibilité de s'inscrire à la newsletter GOIPERA.

Dates des prochaines *Night at the opera* en 2009:
 • *Death in Venice*, 29 janvier
 • *La Calisto*, 1^{er} mars
 • *Le Grand Macabre*, 2 avril
 • *House of the Sleeping Beauties*, 9 mai.

Peter de Caluwe

La pierre philosophale de l'excellence?

Faut-il instaurer un «bac» en Belgique?

Il faut croire que Christian Dupont n'a pas très envie de rempiler comme ministre après juin 2009. Car, après une réforme de l'inscription en première année du secondaire qui est sans doute en train de réussir l'exploit de faire davantage de mécontents que celle menée par son prédécesseur Marie Arena (symbolisée par les files nocturnes devant les établissements les plus recherchés), le ministre de l'Enseignement a ouvert une autre boîte de Pandore¹. Il estime en effet utile d'instaurer bientôt une épreuve de «bac», soit une épreuve comparable à celle organisée en France et qui permet à la fois de déterminer l'accès de l'enseignement supérieur pour

Communauté française figure dans le peloton des cancres en matière d'adéquation entre le secondaire et le supérieur. Les écoles, elles, disposeraient des résultats globaux de leurs élèves et sauraient ainsi où elles se placent face aux établissements voisins. Chaque professeur, par matière, saurait s'il est en adéquation avec les compétences exigées au niveau de la Communauté, l'épreuve commune étant élaborée par des enseignants et l'inspection. Après une phase de test de deux ans, une généralisation du «Tess» ne ferait pas disparaître les examens locaux. Le ministre se dit favorable à une formule mixte, combinant examen interne et évaluation externe.

Bien entendu, une évaluation externe peut avoir les vertus de l'appel d'air vers la qualité et l'ouverture. Dans un contexte de quasi-marché scolaire, aucune école ne pourrait plus «brader» son niveau et décerner des diplômes de complaisance. On peut aussi imaginer que, comme dans d'autres processus humains, on organise du transfert de compétence entre ceux qui réussissent mieux vers ceux qui y réussissent moins bien. Il n'est pas jusqu'aux experts de l'OCDE en matière d'éducation qui ne voient dans l'évaluation externe et la transparence des procédures la pierre philosophale de l'excellence.

Tout cela est beau et bien. Il faut noter néanmoins que cette uniformisation de l'évaluation apparaît comme un retourment de stratégie face aux vingt dernières années de politique scolaire, où l'on a laissé prospérer, voire encouragé, une diversité pédagogique extrême... au risque de perdre le fil des capacités de base à transmettre aux futurs diplômés.

Par ailleurs, croire que les résultats des diverses écoles ne finiront pas sur la place publique est une illusion. Ceux des tests de fin de primaire, même si cela est interdit², sont régulièrement affichés, voire inclus dans la publicité grand public des établissements à la veille des rentrées sco-



l'élève et de classer officieusement les établissements secondaires selon le rendement des élèves.

Bien sûr, Christian Dupont reste prudent: son «Tess», pour «test d'enseignement secondaire supérieur», serait uniquement indicatif, à l'image de ce qui est la règle pour le certificat de fin de primaire, le conseil de classe restant souverain d'accorder son diplôme à l'élève qui l'aurait raté. Un étudiant qui y obtiendrait des résultats médiocres aurait ainsi une image plus nette de l'écart qui lui reste à combler pour aborder les études supérieures. Il est vrai qu'avec un taux de réussite en première année qui peine à dépasser les 40%, la

¹ «Ecole: une mixité sociale qui sera tirée au sort», in *Espace de Libertés* n°368 d'octobre 2008.

² Mais le décret qui l'interdit ne prévoit aucune sanction individuelle. Sauf le retrait de l'agrément de l'école et des subsides, une artilerie de marine que jamais un ministre n'employerait pour de tels faits qui, de plus, se déroulent généralement «sous le manteau».

Frédéric Soumois

laires... du moins quand ils sont favorables. Les classements des écoles à l'ex-cantonal et l'ex-interdiocésain, aujourd'hui fusionnés, ont également fait le miel des récents débats sur la qualité relative des établissements et alimentaient la boîte à outils des parents qui désiraient savoir «dans quel établissement faire la file». Il faut dire que le classement est à la mode. Les universités sont aujourd'hui reprises dans des «rankings» mondiaux, au mépris de la piètre qualité des critères sélectionnés et en France, il n'est pas un hebdo qui ne titre au moins une fois l'an sur les établissements «en tête» de leur spécialité. En obtenant deux choses essentielles. Un: dans un marché scolaire ouvert, il n'est pas difficile de faire de l'excellence en sélectionnant sa «matière première». Deux: s'agissant de systèmes de formation appliqués à une matière première humaine, la répétabilité d'un système sur d'autres élèves est sujette au moins à prudence, sinon à caution. L'efficacité d'un système éducatif envers un élève lambda, c'est comme un prospectus de sicav: la bonne gestion du passé n'engage à rien sur les résultats futurs...

Dès lors, la Fédération des étudiants francophones n'a pas tort quand elle souligne qu'une telle évaluation mettrait «la charrue avant les bœufs» et «n'assurerait en rien l'égalité des élèves de la Communauté française devant celle-ci. Le niveau de préparation des élèves par rapport à un tel test serait aussi variable que ne l'est leur préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur. De plus, les écoles n'auraient plus la possibilité d'adapter leur évaluation et exigences à leurs particularités. La conséquence immédiate de l'instauration d'une telle évaluation est donc évidente: des taux d'échec encore plus disparates selon les écoles, les quartiers, les régions, bref: un enseignement encore plus inégalitaire».

Frédéric Soumois

La crise, le monde politique et la presse

Depuis le 10 juin 2007, les négociations institutionnelles (pour autant qu'on puisse utiliser ce terme) ont toujours été accompagnées de fuites dûment nourries par toutes les parties en présence. Selon le sociologue Luc Huyse, professeur émérite de la KUL, cette activité n'aurait guère d'impact sur l'opinion publique: «la majorité de la population ne sait pas de quoi il retourne et ne s'énerve pas outre mesure: c'est une crise sans public»¹. Les autres conséquences en sont une radicalisation de l'élite politique et une dépolitisation de la population. C'était l'inverse dans la société polarisée des années 50-60. Mais cette société n'existe plus et, par conséquent, les journaux d'opinion ne sont plus là pour «encadrer» la base et informer en retour les hommes politiques de ce que pense la base.

Si une responsabilité doit être imputée aux médias, n'est-elle pas aussi en lien direct avec la coexistence de deux paysages médiatiques différents et l'orientation quasi exclusive des médias vers leur communauté (linguistique)?

Chacun d'eux utilise un cadre de référence propre, dans lequel l'usage de stéréotypes est bien enraciné, en partie inconsciemment. Dans une période de crise communautaire, ces deux réalités médiatiques contribuent à l'écart croissant entre les opinions publiques en Flandre et en Wallonie. Ce qui fait que les modérés emboîtent le pas aux radicaux, afin d'éviter de se voir stigmatisés comme traîtres à la cause (francophone/flamand). Les journaux remplissent une fonction importante, parfois sciemment, mais le plus souvent sans s'en rendre compte, dans la formation et le pilotage de l'opinion publique. Jan Van Groesen, médiateur des médias aux Pays-Bas, analyse le comportement de la presse écrite après la démission d'Yves Leterme, la veille du 15 juillet. Alors que «lorsque les relations au sein d'une société connaissent une polarisation sans précédent, il faut attendre des journalistes une approche empreinte de recul et de regard critique»² afin d'éviter d'aiguiser cette polarisation, force est de constater que

les titres des journaux du lendemain ne faisaient guère montre de cette distanciation, ni de la nuance et de la sérénité requises. Le *Standaard* pointait du doigt l'hypocrisie des francophones tandis que *Het Nieuwsblad* lançait un avertissement: «Waalse vrienden, ça suffit!»³.

Les journaux francophones pour leur part faisaient de Leterme et du cartel les seuls responsables de la crise.

Plus récemment, la présentation par la Banque nationale d'une étude sur les transferts Nord-Sud suscitait les titres suivants: si pour *l'Echo*, «Les transferts Nord-Sud vont nettement diminuer», *De Tijd* soulignait pour sa part que «le Flamand donne chaque année presque 1 000 euros au Wallon».

Ces manifestations de partialité sont difficilement conciliaires avec le recul souhaité et semblent plus appropriées en matière de propagande que de déontologie journalistique.

En ces temps de crise politique, la presse écrite semble être confrontée à un cruel dilemme: puisque la radicalisation induite favorise l'élosion de partis et de ténoirs populistes et séparatistes n'est-il pas tentant, alors que

le nombre de lecteurs diminue suite à l'apparition de nouveaux médias numériques, de surfer sur cette vague et, ce faisant, de l'amplifier et de la nourrir?

Emboîtant le pas à la presse, les partis politiques ne sont pas en reste: comment caractériser autrement la campagne lancée début octobre par l'Open VLD (pas nécessairement le parti le plus en pointe sur le plan communautaire), vantant la réduction du précompte professionnel en Flandre et attaquant les partis extrémistes, avec le slogan: «Ces 500 euros, les Wallons ne nous les prennent pas»?

En l'absence de partis politiques nationaux et d'une circonscription fédérale et, par conséquent en l'absence de débats électoraux télévisés communs (une proposition formulée par Dave Sinardet après le faux journal du 13 décembre 2006), on peut conclure provisoirement que les médias ne peuvent que contribuer à la crise et à cette polarisation croissante des opinions publiques.

Olivier Starquit

¹ Filip Rogiers et Walter Pauli, «Dit is een crisis zonder publiek», *De Morgen*, 21 juin 2008.

² Jan Van Groesen, «De regionalistische reflexen van de Vlaamse en Waalse pers», *De Morgen*, 23 juillet 2008.

³ Notons une nouvelle fois la négation du fait bruxellois!

Afghanes

Si les questions restent posées quant à l'intervention occidentale en Afghanistan, on n'en a pas fini non plus de dénoncer les actes commis contre les femmes afghanes. Et ce ne sont pas d'éventuels pourparlers annoncés avec les talibans qui rassurent. Ceux-ci ont en effet assassiné tout récemment une femme symbole, Malalai Kakar, capitaine de police à Kandahar, en pleine région talibane.

Hadjah Lahbib, journaliste à la RTBF, nous parle elle de deux autres femmes symboles dans l'album que vient de publier Racine, *Afghanistan. Le choix des femmes*.

Habiba Sorabi est entrée dans l'histoire de l'Afghanistan en devenant la première femme gouverneure du pays, à Bâmyan, nommée par Hamid Karzaï. Aicha Habibi, «commandante Kaftar», appartient elle à la légende comme «seigneur» de guerre dans la vallée reculée du Sâjjân. Deux femmes que tout sépare dans un pays dévasté par la guerre et dont le présent reste toujours à construire. Mais où, selon l'auteure, «le temps ne semble pas avoir de prise», avec ses paysages à couper le souffle, ces vallées impressionnantes, ses ruines immémoriales. Avec quelquefois aussi, des yeux de femmes – seulement les yeux, et encore... Et des hommes, barbus, dans leurs tenues traditionnelles, qui ne connaissent que le combat. Un *djihad* qui ne cesse de hanter ce pays.

Il n'y avait qu'une femme à pouvoir raconter ces femmes qui tentent de s'imposer dans un monde d'hommes. Même si, étrange paradoxe, le parlement afghan comprend 35% de femmes.

M.M.

Afghanistan. Le choix des femmes, Hadja Lahbib avec les photos de l'auteur et de Jean-Louis Capelle-Racine RTBF-160 p., 39,95 €.

La RTBF, comme tout le service public, doit être détruite!

Deux ans après son ouvrage *La RTBF est aussi la nôtre*, Bernard Hennebert récidive avec un livre salutaire dans les perspectives démocratiques qu'il aborde, mais au titre bien plus alarmiste: *Il faut sauver la RTBF*¹.

Un des points importants qu'aborde Hennebert est que la RTBF étant une chaîne de service public, elle se doit de proposer une offre différente et non courir derrière les chaînes du privé. Une des questions centrales est ici la publicité. Celle-ci, que l'auteur trouve déjà trop présente, est réclamée de manière ferme par les dirigeants de la RTBF afin d'augmenter leurs recettes, une nécessité selon eux pour faire face à la concurrence. Mais Hennebert de s'interroger: «*Emettons l'hypothèse qu'on découvrira alors que bien des budgets pour mener à bien ces objectifs spécifiques au service public sont souvent moins importants que ceux nécessités par l'acquisition ou la production de coûteux programmes auxquels sont si sensibles les annonceurs*². La publicité n'est pas la seule source de questionnement. Il en va de même de l'absence d'un réel agenda culturel, d'une émission d'éducation aux médias qui ne serait pas une vaste hypocrisie (soulignant au passage que *Screen et Zoom arrière* sont consi-

dérés par la RTBF comme relevant de cette catégoriel), de la présence de la violence, de la signalétique...

«*Bien entendu, les revendications ne doivent pas se limiter au cas de la RTBF. Les partis devraient être interpellés également, par exemple, sur le statut de RTL TVI, Club RTL et Plug TV qui tentent de faire croire qu'ils ont émigré au Grand-Duché du Luxembourg et qui nient que le droit de la Communauté française leur soit applicable, ce qui mène à plus de laxisme dans l'application des règles qui régissent la présence publicitaire, la diffusion d'images de violence gratuite, etc.*³. Cependant, la RTBF étant un service public et devant renégocier son contrat de gestion, c'est sur cette dernière qu'il centre sa critique, insistant sur le rôle que les citoyens ont à jouer dans un débat qui concerne de manière plus large la démocratie: «*Il n'y a pas que les distinctions entre réalité et fiction, ou direct et différé, qu'il importe de souligner, il reste beaucoup de pain sur la planche. Sans la pression des usagers, il est à craindre qu'on en restera là. Les prochains chapitres de ce livre vont tenter d'indiquer au lecteur comment il peut s'impliquer concrètement dans une évolution humaniste de notre paysage audiovisuel*⁴. Le livre de Bernard Hennebert a alors ce grand intérêt de décortiquer les différents moyens d'action de chacun de nous pour intervenir et de ne pas en minimiser l'intérêt ni la portée car «*il n'est pas rare que certaines obligations ne commencent à être appliquées qu'à partir du moment où un usager découvre qu'elles ne sont pas encore prises en compte par le diffuseur et le signifie au CSA. Au plus (sic) des plaintes judiciaires et justifiées seront déposées, au plus (sic) la RTBF hésitera à ne pas appliquer telle ou telle règle sachant qu'une sanc-*

*tion pourrait constituer pour elle un manque à gagner financier. Il ne s'agit donc pas de jouer simplement au gendarme et au voleur, mais bien d'être solidaire d'un travail préventif pour que la RTBF soit davantage au service du public*⁵.

Service public, le terme a souvent été utilisé dans ce texte. C'est qu'il est une des composantes qui nous paraît indispensable au fonctionnement démocratique d'une société par les services qu'il offre à l'ensemble de la population. Or, comme le dit fort justement Marc Moulin (*ndlr*: l'article a été écrit avant le décès de celui-ci) à la fin de sa préface, «*la RTBF, comme presque tous les services publics, est victime d'une libéralisation mal comprise et mal conçue. Aujourd'hui, on aperçoit enfin comment l'argent fait main basse sur les dernières sources de richesses qui ne lui appartenait pas encore (postes, chemins de fer, énergie, eau, etc...). La privatisation des services publics fonctionne sur le mode du pillage*⁶.

C'est ce pillage que, fort à propos, Jacques Moden étudie en détail dans une brique qui deviendra, nous prenons les paris, une référence⁷. Il y retrace les trois vagues de privatisation qui ont marqué la Belgique, l'année 1991 apparaissant ici comme un tournant. Outre une description précise des mécanismes montrant bien la cohérence entre une idéologie capitaliste triomphante, une construction européenne réalisée pour servir celle-ci et une politique dont l'imaginaire culturel est totalement acquis à la logique de marché, le livre comprend des bilans chiffrés des privatisations ainsi que des fiches morphologiques d'un grand nombre d'entreprises publiques».

Julien Dohet

Pour agiter
des **idées**?
Pour faire
mousser
le **débat**?
Pour secouer
la **laïcité**?
le 7 mars...

